Le troisième axe du Plan porte sur la mobilisation des publics.

La mesure phare consiste en la création d'un nouvel observatoire parisien. Pourquoi pas ? Je m'interroge sur cette floraison d'observatoires municipaux. J'en ai recensé plus d'une vingtaine parmi lesquels l'observatoire de la laïcité, l'observatoire du funéraire, l'observatoire du recyclage des déchets, etc. .... Il me semblerait opportun de réaliser un bilan de ces structures pour nous éclairer sur leur utilité et leur coût pour la collectivité.

S'agissant de la sensibilisation de nos concitoyens au rôle de la biodiversité, de nouvelles initiatives pourraient opportunément être développées, par exemple :

- le renforcement des outils pédagogiques et l'amélioration de l'accueil des enfants au Potager et au Rucher du Parc Brassens,

- l'ouverture d'une Maison de la Nature dans l'ancienne Gare de Vaugirard,

- ou encore la poursuite des réalisations du conseil de quartier Emeriau/Zola pour une meilleure connaissance du patrimoine arboricole de l'Ile aux Cygnes

Pour conclure, je ferai 3trois remarques :

La première : je pense qu'il serait sage de ne pas tomber dans l'excès de certains passages développés dans le Plan Biodiversité (en particulier page 5) où ses auteurs ambitionnent, je cite « de nous faire changer nos représentations culturelles et nos normes esthétiques notamment sur notre perception des rats et des cafards et sur les tours d'arbres en friches»... !

La deuxième : je déplore qu'au-delà des bonnes intentions de ce Plan, la gauche fasse l'impasse sur la biodiversité dès lors qu'il s'agit de demandes qui contrarient ses projets.

Je regrette ainsi la décision de la Ville d'abattre des arbres en bonne santé sur le square Castagnary/Baudry, de même que l'absence de réponse à nos demandes d'augmentation des surfaces d'espaces verts dans l'opération Lourmel/Eglise ou encore le rejet de nos propositions d'aménagement des talus SNCF/Castagnary en espace paysagé.

Enfin, se pose la question des moyens financiers... Si la Biodiversité est réellement une priorité pour la Ville, j'imagine que nous en saurons plus lors de notre prochain débat budgétaire sur les moyens que la Ville envisage de se donner, soit par redéploiement budgétaire, soit par affectation d'une partie du fameux milliard d'Euros de droits de mutations encaissés en 2011 Merci.

Monsieur le Maire : Plus d'intervention ? Madame Roy.

Catherine Roy : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques compléments pour compléter et apporter quelques éclairages par rapport à ce plan biodiversité. Comme vous le savez, la biodiversité est menacée partout dans le monde d'ailleurs sa dégradation a été reconnue comme un des grands enjeux environnementaux du 21ème siècle tant au niveau mondial, européen et local et cela ne concerne pas que les grands espaces naturels et que les villes qui ont un rôle important à jouer et constituent un véritable levier essentiel pour lutter contre cette dégradation.

A travers ce plan d'action qui est réellement ambitieux, la Ville de Paris entend affirmer toute sa volonté de préserver mais aussi de développer la biodiversité et cela s'inscrit tout à fait dans la ligne de sa politique de développement durable qu'elle mène depuis 2001.

Rappelons qu'en 2007, on avait déjà adopté un plan climat et Madame de Clermont-Tonnerre l'a évoqué avant ce plan biodiversité, le 15ème n'avait pas été oublié. Rappelons tout le projet d'éco-quartier à Boucicaut avec la végétalisation des toits, les deux jardins partagés que nous avons dans le 15ème arrondissement, le projet qui était attendu depuis longtemps de Petite Ceinture qui va relier, c'est une promenade verte qui va relier le parc Georges Brassens au parc André Citroën et l'aménagement des berges qui va aussi proposer un certain nombre d'actions en ce domaine.

J'avais envie de revenir deux minutes rapidement mais c'est important, sur la démarche qui a abouti à ce plan parce qu'elle a été conçue de façon participative et innovante avec les Parisiennes et les Parisiens, avec les associations, les entreprises et l'ensemble des parties prenantes dans cette démarche. L'ensemble de ces acteurs ont pu s'exprimer dans des ateliers professionnels mais aussi dans des ateliers-citoyens avec des séances d'expérimentation sur le terrain sur quatre sites parisiens. C'est donc une démarche qu'il faut souligner.

Parlons aussi du livre blanc très intéressant puisque l'ensemble de ces travaux et de ces échanges ont donné lieu à un livre blanc qui a réuni 95 propositions d'action dans l'observatoire de la biodiversité qui est l'un des trois axes majeurs de ce plan qui nous est proposé ce soir.

On peut souligner cette démarche exemplaire d'un point de vue démocratique et politique car elle tend à reconstruire avec les citoyens et les parties prenantes, des propositions et des solutions pour l'avenir.

Sur les deux objectifs, il faut renforcer la place de la nature à Paris et plus largement aussi, réduire l'impact de ce qu'on fait en termes de politique environnementale.

Ce qui est intéressant dans ce plan, c'est que nous avons deux phases. Une phase qui liste déjà un certain nombre d'actions entre 2012 et 2014. Nous avons un plan d'action extrêmement concret qui est proposé et des objectifs à plus long terme en 2020. C'est un plan qui est argumenté et je voulais souligner que, si ce plan est adopté, comme je pense qu'il le sera, cela fait de Paris une des premières villes d'Europe à passer à l'adoption de ce type de plan et c'est important pour l'enjeu que représente la biodiversité aujourd'hui.

J'en arrête là sur la délibération générale mais pour les vœux qui sont rattachés, comme nous avons des avis différents sur chacun de ces vœux, je pense que vous envisagez de les présenter les uns après les autres.

Monsieur le Maire : Madame Bruno.

Catherine Bruno : Merci Monsieur le Maire. En lisant attentivement et avec intérêt le plan biodiversité que nous présente l'exécutif, on a l'impression qu'à Paris, on part de zéro. Or, depuis 40 ans, la biodiversité se fait de façon progressive. Les grands objectifs comme ceux d'une ville plus durable, plus propre, plus verte, sont ultra consensuels mais il ne suffit pas de multiplier les chartes et les plans pour améliorer les choses.

Ce plan, souvent plus redondant que complémentaire, plus velléitaire que véritablement efficace nous donne l'effet d'un catalogue de bonnes intentions sympathiques. Mais nous regrettons que quelques grandes initiatives telles que l'aménagement des Halles, l'aménagement des berges non circulées, la revalorisation du champ de Mars ou de l'Ile aux Cygnes ne soient pas davantage précisées.

Je m'interroge aussi sur l'utilité de la création d'un observatoire qui apparaît redondant puisqu'il existe déjà au sein de la DEVE, une agence de l'écologie urbaine qui remplit le rôle d'observation et de collecte de données.

L'agence parisienne du climat joue également le rôle de conseil et d'information auprès des différents acteurs. L'objectif de faire de l'observatoire un guichet unique ne me semble pas pertinent.
L'agence parisienne du climat a eu beaucoup de mal à voir le jour et peine toujours à obtenir une visibilité et on viendrait encore ajouter une nouvelle structure qui risque de nuire à son efficacité.

Du reste, j'aimerais savoir quelle est l'évaluation du coût de création de cet observatoire ? La biodiversité, c'est la recherche de l'équilibre entre les contingences urbaines et les besoins environnementaux. Cet équilibre, il faut qu'il s'exprime dans une cohérence et si je prends l'exemple des voies sur berges, la Ville veut fermer un axe structurant, indispensable à l'activité urbaine en lui donnant une vocation de promenade avec des agréments économico-ludo-culturels.

Il n'y a rien d'écolo dans la mise en place d'un cinéma en plein air, même si c'est très sympathique, la mise en place de restaurants et de lieux d'évènements. La création d'un jardin flottant, est-ce par là que passe la biodiversité ?

La végétalisation des berges non circulées permettrait au contraire de revaloriser des zones délaissées et d'y renforcer efficacement la biodiversité dans la Ville.

Depuis 2001, 32 hectares verts ont été ouverts à Paris. La Mairie veut renforcer ce maillage vert de la Capitale en prévoyant 32 hectares supplémentaires. Pourquoi pas ? Mais alors que la Capitale n'a jamais été aussi sale, comment la Ville entend-elle organiser l'entretien de ces nouveaux espaces, surtout si l'on reste à effectifs constants ?

La Ville a-t-elle les moyens de financer, dans cette période de crise, tout ce qu'elle propose de faire ? Ce plan biodiversité a, certes, de bonnes idées sympathiques et générales. Mais, heureusement, de nombreux élus de notre majorité du 15ème et notamment Claire de Clermont-Tonnerre et Marie Toubiana y ont apporté des améliorations en faisant des propositions très concrètes et c'est un progrès.

Au final, je me demande si ce plan biodiversité n'est pas avant tout, un nouveau gage politique accordé aux verts en vue d'accords électoraux futurs et si le Maire de Paris ne cède pas à la pression de son groupe EELV. Merci.

Monsieur le Maire : Très bonne intervention. Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Monsieur le Maire, juste quelques remarques parce que effectivement « Natureparif » organise depuis 2010 un concours de la capitale française de la biodiversité. Il se trouve qu'en 2011, c'est la ville de Montpellier qui a remporté ce concours et ce qui est intéressant c'est que Montpellier a le même nombre d'habitants que le 15ème arrondissement (250 000 habitants, grosso modo c'est à peu près la même chose).

Je pense que toutes les améliorations qui ont été proposées par Madame de Clermont-Tonnerre, je les soutiens naturellement et je pense qu'il faut absolument insister pour que le 15ème bénéficie de ces améliorations.

« Natureparif » a recensé, dans un recueil toutes les actions des collectivités françaises qui ont participé à ce concours et je me suis intéressée aux actions de la championne, celle qui a remporté le concours en 2011. Il se trouve que Montpellier a proposé et c'est ce qu'il l'a fait gagner, un réseau vert sur l'ensemble de son territoire et celui-ci avait pour objectif non seulement de préserver la richesse patrimoniale et naturelle de la ville mais aussi de développer un réseau de déplacements doux, aussi bien cyclables que piétonniers et je profite de cette délibération pour dire et rappeler que nous avions proposé, il y a quelques années maintenant, un projet « harmonie » de déplacements doux cyclables dans le 15ème et que, si on doit faire un plan et une stratégie de cohérence entre les différents points de l'arrondissement où la biodiversité est développée où il y a des projets intéressants et financés par la Ville, il serait intéressant de travailler sur ce plan « harmonie » et demander que les études de la Ville soient enfin transmises au 15ème.

Donc je profite de cette délibération pour dire que si Montpellier a obtenu et a gagné ce concours grâce à ce réseau vert qui comprend un réseau particulier spécifique cyclable, je ne vois pas pourquoi le 15ème arrondissement ne pourrait pas en bénéficier. Je voulais apporter cet éclairage à nos débats pour qu'il y ait une continuité écologique dans le 15ème et favoriser les déplacements de nos concitoyens vers les différents points où la diversité sera développée. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : D'autres intervenants ? Oui, Madame Roy, mais rapidement.

Isabelle Roy : Ne vous inquiétez pas, ce sera rapide. Juste pour prendre deux exemples pour répondre à l'intervention précédente, c'est que l'observatoire de la biodiversité n'est pas seulement un observatoire qui va collecter, faire des inventaires ou des études, mais il a un vrai rôle de mise à disposition des acteurs, d'un certain nombre d'outils pour qu'ils intègrent la biodiversité dans leurs projets ce sera le cas notamment des projets d'urbanisme.

Il a un rôle important de sensibilisation de la population aux enjeux de la biodiversité. C'est pour répondre en fait aux critiques qui avaient été faites sur cet observatoire et sur l'aménagement des berges de la Seine, à chaque fois que cela sera possible, ce sera indiqué dans le plan de biodiversité, la possibilité de végétaliser les berges. Je ne vois pas en quoi ceci est contradictoire avec le projet qui est en cours.

Monsieur le Maire : Ce qui est contradictoire, c'est qu'on nous fait des promesses qui ne sont pas budgétées et qui ne sont pas tenues pour le moment et on le voit bien en ce qui concerne l'aménagement des berges de la Seine alors que la concertation, notamment dans le 15ème a mis l'accent sur la nécessité d'aménager les berges côté 15ème, que le Maire de Paris d'ailleurs s'y était engagé, nous ne voyons rien venir dans les budgets. Ceci est paru inquiétant comme d'ailleurs sur ce plan biodiversité que nous allons voter puisque c'est un pas vers la bonne direction, sauf comme l'a excellemment dit Madame Bruno, il est vrai que ce sont des idées sympathiques, généreuses mais qui ne sont pas vraiment budgétées et qui donc, ne sont pas sûres d'être mises en œuvre et le 15ème attend beaucoup. Nous avons voulu être un éco-arrondissement, nous l'avons proposé aux habitants en 2008. Nous avons ce projet d'Arc vert structurant au cœur du 15ème, de trames vertes dans les 10 conseils de quartier, de végétalisation très importante des sites, de plantations d'arbres, etc….

Je ne vais pas refaire les discours des uns et des autres, mais pour le moment, nous n'avons pas de budget. C'est quand même le sujet. Il est vrai qu'il y a eu un effort sur la Petite Ceinture ferroviaire transformée en coulée verte et c'est appréciable, mais il date de 10 ans. Il est temps qu'on s'y mette et encore ce n'est que le premier tronçon qui sera réalisé avant la fin de cette mandature. Voici quelques observations que m'incite votre intervention. Monsieur Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Un mot très rapide Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour dire que ça fait bien longtemps qu'à Paris on s'est intéressé à ce problème du biodiversité car il y a une trentaine d'années qu'a été ouvert, c'est une manière de parler, plutôt fermé, le jardin Saint-Vincent dans le 18ème arrondissement qui était destiné à observer la biodiversité

en ville. C'est un espace qui avait été laissé sans aucune intervention humaine et avec des visites qui étaient réservées à des groupes très réduits une fois par mois, sur rendez-vous et qui ont permis une étude très approfondie de la biodiversité parisienne tant en matière de flore qu'en matière de faune. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je vous propose de passer aux vœux qui vont être présentés individuellement et j'appellerai tout cela au vote. Le vœu n° 26 qui est présenté par Monsieur Boulenger de Hauteclocque.

26. VXV 2011217 - Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP et le Centre et Indépendants sur la réhabilitation et la mise en valeur de l'Ile aux Cygnes.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Merci Monsieur le Maire, je souhaite féliciter le travail du conseil de quartier Emeriau/Zola et je suis touché de la mention qu'en a faite Claire de Clermont-Tonnerre, il y a d'ailleurs un véritable travail de continuité que je trouve assez exemplaire en cela que Claire de Clermont-Tonnerre, quand elle était Adjointe au Maire du 15ème chargée des Parcs et Jardins avait fait effectuer le recensement des arbres sur l'Ile aux Cygnes et avait mis en lumière la richesse arboricole de cette île.

Vous savez que le conseil de quartier s'est saisi il y a deux ans environ de ce problème, a mis le projecteur dans les motivations du vœu grâce à une consultation citoyenne qui a permis de recueillir de nombreux avis et d'avoir une base légitime de la population.

Aujourd'hui nous souhaitons, à travers ce vœu, rappeler l'importance que soit rénové totalement cet espace. Je me permets de m'étonner de l'absence totale de nouvelles et de présentation des travaux que la paysagiste mandatée par les parcs et jardins qui a eu trois semaines pour rendre son travail, à l'époque, il semblait qu'il y avait urgence absolue et c'était cela il y a maintenant plus de six mois sans que rien n'en soit sorti. Il n'y aura eu aucune communication du résultat de ces travaux et aucun calendrier, à ma connaissance, aucun euro n'a été budgété.

Nous formulons, à travers ce vœu et je souhaite qu'il en soit autrement, mais aussi qu'on utilise pleinement le potentiel de biodiversité de cet espace unique, extraordinaire qu'on a pu découvrir, revoir, au sein duquel on a inauguré cet arboretum constitué de petites plaques qui permettent aux enfants et à la population de savoir un petit peu mieux ce que sont ces arbres, quelles sont leurs qualités, leurs origines, et nous attendons bien sûr qu'on aille au-delà et nous

souhaitons qu'un travail de réalisation de brochures, de sensibilisation aux scolaires, au public soit réalisé.

A ce sujet et j'en terminerai je vous rassure, je ne voudrais pas, malheureusement, que nous vivions la même chose que ce qui s'est passé lors de la deuxième fête sur l'Ile aux Cygnes où à la grande contrariété de l'ensemble des bancs du conseil du quartier, nous n'avons pas pu obtenir la moindre réponse de la direction des Parcs et Jardins à notre demande de la présence d'un stand de l'arbre en ville. C'était l'année de l'arbre, c'était parfaitement légitime et nous sommes restés sans aucune réponse, ce qui manquait légèrement de courtoisie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Toubiana. Je précise qu'il n'y a pas de débat sur les vœux, il y a l'auteur du vœu pendant trois minutes, il y a l'adjoint et ensuite des explications de vote pendant deux minutes par groupe. On répond vœu par vœu si vous avez quelque chose à répondre parce qu'il s'agit d'un vœu au Maire de Paris à vrai dire.

Marie Toubiana : Ce n'est pas du tout ce que j'avais prévu Monsieur le Maire, mais concernant ce vœu sur l'Ile aux Cygnes, évidemment j'approuve tout ce qu'a dit mon collègue Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque qui a ce projet à cœur avec ma collègue Claire de Clermont-Tonnerre et je vous engage à voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Explication de vote de Monsieur Dargent pour deux minutes.

Claude Dargent : C'est le conseil de quartier dans lequel je siège et cette réhabilitation de l'Ile aux Cygnes a été effectivement intégrée dans le projet des voies sur berges. C'était un signe parmi beaucoup d'autres que notre arrondissement était lui aussi concerné par ce projet des voies sur berges j'avais d'ailleurs indiqué au conseil de quartier que plutôt d'utiliser ses propres fonds il valait mieux le faire passer sur cette ligne budgétaire-là et cela permettait de garder ses sous.

En fait, contrairement à ce qui a été dit, ce projet avance, une réunion est programmée avec la DEVE le 24 novembre sur le sujet il n'y a donc pas de problèmes là-dessus. Ce qui a été décidé sera financé dans le cadre du projet des voies sur berges, donc la réhabilitation et la mise en valeur de l'Ile aux Cygnes. Donc NPPV.

Monsieur le Maire : Je suis heureux d'apprendre qu'il y a une réunion sur ce sujet. Merci d'informer les élus du 15ème, le Maire particulièrement.

Claude Dargent : Vous ne faites pas forcément partie des réunions à l'Hôtel de Ville, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : C'est encore mieux, encore plus intéressant ! Enfin un aveu !

Claude Dargent : Je vous informe, Monsieur le Maire, qu'à l'Hôtel de Ville, il y a des réunions qui se tiennent où vous n'êtes pas convié. Cela vous a peut-être surpris. Les directions ont le droit de réfléchir avant d'aller présenter au Maire d'arrondissement, c'est ce qui se passe, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci de votre franchise ! Et avec vous d'ailleurs, vous faites partie de l'opposition, vous avez l'information que nous n'avons pas !

Claude Dargent : Je vous confirme, Monsieur le Maire, que vous n'êtes pas présent à toutes les réunions tenues à l'Hôtel de Ville et que ça va durer.

Monsieur le Maire : Malgré votre insolence, je demande à être présent aux réunions auxquelles, me semble-t-il, je dois participer d'autant plus que c'est une idée de notre majorité. Je suis encore en mesure de pouvoir m'exprimer tout seul dans cette instance et je voudrais dire combien je suis scandalisé par l'intervention de Monsieur Dargent qui, d'une part reprend à son compte, comme d'habitude un projet que nous avons développé...

Monsieur Dargent, vous êtes suffisamment colérique lorsque vos collègues vous interrompent pour ne pas m'interrompre lorsque j'interviens. Vous avez eu votre temps de parole, maintenant vous laissez parler le Maire. Je sais bien que ça vous gêne que je sois à cette place et pas vous, mais c'est comme ça. On verra aux prochaines élections.

Je reprends dans le calme et le silence, que chacun garde son calme et sa sérénité. Vous vous taisez Monsieur Dargent. Je vous laisse dire tout ce que vous voulez et Dieu sait si vous en dites des contrevérités. Je vais donc dire ce que je dois dire pour informer l'assemblée.

Cette affaire de l'Ile aux Cygnes et c'est très ancien, je me souviens lorsque j'étais premier adjoint, que Madame Claire de Clermont-Tonnerre qui était d'ailleurs présidente de l'Association Rives de Seine avait, à l'occasion de multiples réunions sur place et de marches exploratoires, commencé à évoquer ce projet dont s'est saisi d'ailleurs le conseil de quartier, le Conseil d'arrondissement.

Il y a eu des vœux qui ont été votés et il y a eu notamment lors d'une réunion de concertation sur l'aménagement des berges de la Seine, une demande très forte du 15ème de voir cet aménagement qui concernait les berges de Seine ce qui n'avait été absolument pas pris en compte dans le projet initial de la Mairie de Paris qui ne consistait qu'à fermer la voie rive gauche et à aménager la voie express rive droite.

C'est vraiment une idée qui vient de notre majorité qui, deuxièmement a été ensuite reprise sur le plan médiatique par le Maire de Paris puisque nous avons vu cela fleurir dans les journaux, les conférences de presse, etc... Sauf que, depuis lors, cela doit faire 6 ou 8 mois, nous n'avons absolument plus rien vu. Rien n'a été budgété et nous apprenons par la bouche de Monsieur Dargent qui doit représenter ici j'imagine l'exécutif municipal, l'adjoint chargé des parcs et jardins peut-être, qu'il y a une réunion à laquelle nous sommes totalement exclus, nous, la majorité du 15ème et le Maire du 15ème ce qui est encore un bel exemple de concertation municipale. C'est vraiment la totale !

Nous allons, après la présentation de ce vœu, je ne sais pas si nous votons maintenant ou tout en groupe. Nous allons voter maintenant les vœux.

Le **vœu 26**. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV pour la gauche. Adopté.

◊

27.VXV 2011218 - Vœu au maire de Paris présenté par le groupe UMP et Centre et Indépendants relatif à l'intégration de certaines emprises de la rue Castagnary dans le projet de réaménagement de la petite ceinture ferroviaire en coulée verte.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, mes chers collègues pour faire très court, c'était un vœu que nous avions déjà déposé à l'appui d'une demande des habitants qui avait été exprimée de biais, le premier par une association particulièrement active pour la défense de ce site et qui est d'autant plus active qu'elle a fait part d'un certain nombre de propositions et de projets constructifs et dans un second temps du conseil de quartier et j'imagine que tous ceux qui respectent la démocratie de proximité seront particulièrement attentifs à ce qu'un conseil de quartier puisse émettre comme propositions celle de prolonger ce projet de coulée verte jusqu'à la rue Castagnary sur un certain nombre d'emplacements qui ont été d'ores et déjà été identifiés.

Cela a évidemment du sens de prolonger ce projet d'Arc vert dont vous aviez évidemment été un des défenseurs, Monsieur le Maire, en 2008 et qui a du sens dans le cadre de ce plan de biodiversité. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Menguy. Est-ce que Madame Toubiana souhaite s'exprimer en tant qu'Adjoint et après nous passerons à l'explication de vote.

Marie Toubiana : C'est un vœu qui a été renouvelé par notre majorité et les conseillers de quartier. Cette petite ceinture ferroviaire est une réserve en matière de biodiversité et intégrer les emprises adossées à la voie ferrée serait tout à fait souhaitable pour enrichir ce plan de biodiversité.

Monsieur le Maire : Explication de vote de Madame Roy.

Isabelle Roy : Le souci, avec ce vœu, c'est que nous en avons déjà discuté lors d'autres conseils d'arrondissement, c'est que la Ville a un projet sur ces emprises et qu'aujourd'hui des discussions sont encore en cours entre la Ville et la Préfecture sur le secteur Castagnary. Pour l'instant, nous ne pouvons pas voter ce vœu. Nous voterons donc contre puisque nous avons déjà un projet et qu'il faut attendre en fait d'avoir plus d'informations à ce sujet, la discussion étant en cours.

Monsieur le Maire : Sauf que vous avez bien compris que nous sommes hostiles au projet de la Ville et que dans le plan biodiversité, nous proposons autre chose que 250 logements pour travailleurs étudiants et nous avons proposé... Madame Ferhat, vous n'avez pas la parole et vous ne la prenez pas. Il y a des règles, tout le monde ne la prend pas. Ils la prennent sous mon instruction. S'il vous plait. Merci.... Pour ces logements, nous avons proposé d'autres emplacements beaucoup plus adéquats. Nous n'allons pas relancer le débat. Nous allons donc voter sur ce vœu.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.
Le vœu n° 28.

◊

28.VXV 2011219 - Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP et Centre et Indépendants relatif à la création d'une Maison de la Nature dans l'ancienne gare de Vaugirard sur la petite ceinture ferroviaire.

Monsieur le Maire : C'est la proposition fétiche de Madame Claire de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. En effet, c'est une de mes propositions fétiches puisque nous la portons depuis 2005 en demandant à ce qu'une maison de la nature soit créée dans cette gare qui est d'ailleurs inscrite en PVP. J'ajoute que la convention qui lie la Mairie de Paris et RFF prévoit dans ses articles 2 et 4 que : « la requalification des gares sera étudiée en partenariat avec la Ville, que les gares de Saint-Ouen et d'Ornano sont en train d'être rachetées par la Ville » et je ne comprends pas pourquoi nous ne pouvons pas aboutir pour définir ce beau projet de réalisation d'une maison de la nature dans la gare de Vaugirard d'autant que nous sommes-là au pied d'un corridor écologique extraordinaire avec plus de 220 espèces floristiques. J'espère que nous serons, cette fois, entendus dans le cadre du plan biodiversité. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Toubiana.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, c'est un souhait porté depuis fort longtemps par ma collègue Claire de Clermont-Tonnerre. Il est tout à fait regrettable que cette gare en friche ne soit pas revalorisée par ce très beau projet de la maison de la nature. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent pour une explication de vote.

Claude Dargent : Pour souligner que la démarche de la Ville, c'est plutôt une démarche de secteur partenarial avec le secteur associatif en l'occurrence. Ce que nous propose Madame Claire de Clermont-Tonnerre, serait extrêmement coûteux compte tenu des tarifs que pratique aujourd'hui Réseau Ferré de France lorsqu'il s'agit des biens dont il dispose. Donc, sauf si Madame de Clermont-Tonnerre obtient de l'Etat qu'il contribue à rembourser tout ce qu'il doit à la Ville, je vois mal comment on pourrait financer un équipement de cet ordre qui est tout à fait coûteux. Il y a des contraintes budgétaires. Une partie de la droite semble les méconnaître, mais elles existent. Pour cette raison, nous voterons contre ce qui n'est pas une surprise parce que nous vous avions déjà donné une réponse sur le sujet.

Monsieur le Maire : Madame Claire de Clermont-Tonnerre pour une explication de vote.

Claire de Clermont-Tonnerre : Je voulais juste préciser que dans le vœu, nous demandons une procédure de conventionnement avec la SNCF pour mettre à la disposition de la Ville, ce bâtiment.

J'ai évoqué tout à l'heure Saint-Ouen et d'Ornano que la Ville rachète parce que dans certains arrondissements, on rachète, mais pas dans le 15ème, c'est pourquoi nous avons proposé cette procédure de conventionnement.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix.
Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

Nous arrivons au vœu n° 28.

◇

29.VXV 2011220 - Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP et Centre et Indépendants relatif à une meilleure mise en valeur des outils pédagogiques relatifs à la biodiversité ainsi qu'à l'installation de nouvelles structures dans le 15ème .

Monsieur le Maire : Madame Toubiana le présente.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, ce vœu est le vœu de l'ensemble de la majorité municipale relatif à l'installation de nouvelles structures dans le 15ème. Nous demandons, étant donné l'intérêt écologique, pédagogique et paysager des mares, nous demandons la mise en valeur des trois mares présentes dans le 15ème en développant la communication par le service de l'écologie urbaine auprès des écoles du 15ème en coordination avec la Mairie du 15ème.

Le projet de la Mairie de Paris étant de créer 40 nouvelles mares dans les squares, nous proposons donc l'étude de faisabilité de deux mares nouvelles dans le square Violet et le square de la Plaine, la mise en valeur et le développement de nichoirs favorables au maintien de la biodiversité, l'étude de l'implantation de ruches sur le tronçon de la petite ceinture ferroviaire avec le concours de la société centrale d'apiculture après consultation des riverains de la petite ceinture.

Monsieur le Maire : Merci. Une explication de vote de Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Ce sera l'occasion de rassurer Monsieur Destrem. Quand la droite de ce conseil fait des vœux qui sont des vœux constructifs et qui ne coûtent pas trop cher au contribuable parisien, nous sommes pour. Donc, nous allons voter pour ce vœu.

Monsieur le Maire : Monsieur Destrem est satisfait, donc nous allons voter.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est voté à l'unanimité.

Maintenant le vœu n° 30.

◇

30.VXV 2011221- Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP et Centre et Indépendants relatif à l'étude de faisabilité d'un jardin-terrasse sur le toit du gymnase Falguière.

Monsieur le Maire : Ce vœu est présenté par Louisa Ferhat.

Louisa Ferhat : Dans le cadre de la réhabilitation du quartier Bargue/Falguière, sachant que la démolition à venir des deux passerelles non utilisées et dangereuses a été prévue -du moins les habitants souhaitent que cela aboutisse rapidement- que la place Kandinsky a été rénovée partiellement cet été, qu'il y a eu aussi la remise en état temporaire de la Villa La Fresnaye qui a été financée par la Mairie du 15ème, que la jardinière située aux abords du conservatoire Fréderic Chopin a fait l'objet d'un embellissement par la DEVE, nous demandons au Maire de Paris, à l'occasion du plan biodiversité prévoyant la création de 15 jardins terrasses dans Paris d'ici 2020, d'étudier la faisabilité d'un jardin terrasse sur le toit du gymnase Falguière afin d'améliorer la vie et la vue des habitants dont les fenêtres des immeubles donnent sur cet espace. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Toubiana.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un très beau projet que nous ne pouvons qu'approuver.

Monsieur le Maire : Madame Roy.

Isabelle Roy : Monsieur le Maire, pour une explication de vote. Nous sommes d'accord sur le principe d'impulser une réflexion et de saisir les opportunités de construction, de réhabilitation d'équipements municipaux notamment pour la création de jardins qui sont prévus dans le plan biodiversité.

Il y a des priorités en fait. Gouverner, c'est choisir. Je le rappelle. La rénovation du gymnase Falguière n'est cependant pas prévue sous cette mandature. A partir du moment où elle n'est pas prévue sous cette mandature, il nous paraît difficile de nous engager sur le lancement d'une étude puisque, évidemment, quand on parle de création d'un jardin, cela va de pair avec la réhabilitation globale de l'équipement qui n'est pas prévue pour l'instant. Nous nous abstiendrons donc sur ce vœu.

Monsieur le Maire : C'est dommage que les priorités de la Mairie de Paris ne concernent jamais le 15ème. Madame de Clermont-Tonnerre pour une explication de vote.

Claire de Clermont-Tonnerre : Monsieur le Maire, je ne comprends pas bien la réponse de Madame Roy puisque .....

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une réponse, c'est une intervention de Madame Roy, une explication de vote...

Claire de Clermont-Tonnerre : ....puisque le plan biodiversité prévoit la création, d'ici 2020, de 15 toitures-jardins, donc je ne vois pas où est le problème. On ne va pas rester enfermés jusqu'en 2014. On peut étudier cela dans la perspective d'une réalisation peut-être au-delà de 2014 ? Cela doit pouvoir être étudié.

Monsieur le Maire : Cela veut dire que d'ici 2020, cette toiture terrasse ne sera pas mise en œuvre sous cette majorité municipale.
Nous allons donc passer au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention de la gauche. Il est adopté.

◊

31. VXV 2011222 - Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP Centre et Indépendants relatif à l'étude de faisabilité d'un jardin-terrasse sur le toit de la piscine René et André Mourlon.

Monsieur le Maire : Monsieur Boulenger de Hauteclocque le présente.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez parfaitement lu ce vœu dont 15 jardins-terrasses figurent comme objectif dans le plan biodiversité. Nous avons trouvé un magnifique emplacement pour un toit terrasse. Cette piscine dont on attend la rénovation de longue date. Nous demandons qu'une étude de faisabilité soit réalisée dans les plus brefs délais. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Encore plus court, Madame l'Adjointe.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme le vœu précédent, c'est vraiment un très beau projet que je vous encourage à voter bien sûr.

Monsieur le Maire : Madame Roy. Même élément ? Si c'est pour donner une réponse positive, vous pouvez prendre le temps.

Isabelle Roy : Non, malheureusement. En fait, le problème dans le cadre de ce projet de la piscine Mourlon c'est que le projet est déjà extrêmement avancé ce qui fait qu'on ne peut pas reconsidérer à ce stade d'avancement des travaux le vœu qui est présenté puisque ça risquerait d'engendrer des problèmes de délais de livraison sur l'ensemble du projet.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si Monsieur Loriau veut dire un mot en explication de vote et par rapport à la programmation des études qui était prévue entre avril et mars 2012 et les travaux doivent commencer fin 2012. Les études ne sont pas encore terminées.

Jérôme Loriau : On en revient effectivement au problème de concertation récurrent avec la Mairie de Paris. On ne comprend pas très bien à quel moment se situe la concertation. Soit on n'est pas informés des travaux et de la nature des travaux qui vont être réalisés, et finalement, lorsqu'on réclame les plans pour se mettre autour de la table pour travailler avec les services de la direction Jeunesse et des Sports pour essayer d'élaborer ce projet de piscine Mourlon, on nous dit que tout est déjà bouclé et c'est ce que vous venez de nous répéter.

On découvre les choses systématiquement, c'est comme le disait Monsieur Lamour, ou toujours trop tôt parce que ce n'est pas le moment de travailler, les services ont besoin d'étudier, d'avoir des avis techniques. Là on ne peut pas travailler et puis, finalement après, c'est trop tard et les plans sont déjà bouclés et on ne peut plus rien modifier.

C'est le problème récurrent. On le touche là parce qu'on évoque ces problèmes de jardin, mais c'est vrai pour tous les équipements sportifs et dès qu'on a une rénovation et vous ne pourrez pas nous dire qu'il n'y a pas de rénovation prévue de la piscine Mourlon puisqu'elle l'est dès l'année prochaine.

Je suis content si vous avez eu des détails très précis sur les éléments de cette rénovation parce que moi-même je n'ai eu aucune information et le Maire du 15ème non plus. On sait qu'elle va être rénovée, on sait qu'elle va fermer pendant 18 mois, qu'il va falloir trouver des solutions et au passage ce ne sera pas très simple dans un arrondissement qui n'a plus de piscine depuis des mois. Une fois de plus vous êtes très bien informés et nous ne le sommes pas.

Monsieur le Maire : Encore une toiture qui ne sera pas végétalisée.
Je mets aux voix le vœu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est Adopté.

Monsieur le Maire : Madame Toubiana pour conclure sur le projet DEVE 55.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous approuvons les grands axes de ce plan sauf l'aménagement des berges tel qu'il est proposé par la Mairie de Paris. Ma collègue Claire de Clermont-Tonnerre a développé les nombreuses actions faites dans le sens de la biodiversité par la Mairie du 15ème.

Nous souhaiterions enrichir ce plan biodiversité par les nombreuses propositions faites par ma collègue Claire de Clermont-Tonnerre pour le 15ème arrondissement ainsi que toutes les suggestions faites par les six vœux. Toutes ces propositions constituent une contribution importante à ce plan biodiversité. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous demande donc de voter cette délibération en enrichissant ce plan biodiversité pour le 15ème par l'adoption de ces six vœux.

Je regrette cependant que la gauche n'ait voté qu'un seul vœu, celui sur l'étude des deux nouvelles mares et sur un rucher sur la petite ceinture.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix ce projet de délibération **DEVE 55**.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité.

◊

11. DEVE 169 - Convention cadre pour la mise à disposition gratuite du domaine public de la Ville aux associations gestionnaires de jardin partagé qui s'engagent à respecter la charte Main Verte.

Monsieur le Maire : Madame Toubiana.

Marie Toubiana : Juste quelques mots, Monsieur le Maire, je voudrais juste profiter de cette délibération pour saluer le travail remarquable fait par l'Association « Fleur de Bitume » dans le jardin du square Dalpayrat et juste signaler à nos collègues la création de nouveaux jardins partagés dans les squares des Cévennes et Convention/Croix-Nivert dont ma collègue Pascale Bladier-Chassaigne parlera tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Nous allons le voter.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

◊

Monsieur le Maire : Je vous propose de joindre les trois prochains projets de délibération, 12-13-14, à savoir les **DPA 74-75 et 76.**

12. 2011 DPA 74 - Signature du contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes avec la société NOV'ECOLES Paris.

◊

13. 2011 DPA 75- Signature de l'acte d'acceptation de la cession d'une créance professionnelle dans le cadre du contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes.

◊

14. 2011 DPA 76 - Signature de la convention tripartite avec la société NOV'ECOLES Paris et les prêteurs AUXIFIP et Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France, dans le cadre du contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes.

◊

Monsieur le Maire : Il ya a un certain nombre d'interventions. Madame Sandoval.

Véronique Sandoval : Monsieur le Maire, je ne peux qu'approuver l'engagement pris par la Ville de Paris dans le plan climat, de réduire la consommation en énergie des bâtiments publics et notamment de procéder à la réhabilitation thermique de 300 écoles dans le cadre de cette mandature.

En revanche, notre groupe s'est prononcé contre l'utilisation d'un partenariat public/privé appelé publiquement ici contrat de partenariat de performance énergétique pour procéder à la réhabilitation thermique des 100 premières écoles.

Les trois délibérations que vous avez jointes sont la conséquence du vote de la délibération de juillet. Je voterai donc contre ces trois projets de délibération pour les raisons déjà évoquées en Conseil de Paris en juillet à savoir que de telles dérogations au droit commun de la commande publique ne sont admises que s'il y a un motif d'intérêt général le justifiant, c'est-à-dire soit la complexité du projet, soit son urgence, soit le bon emploi des deniers publics.

Concernant la complexité du projet, on peut se demander comment et pourquoi changer les fenêtres d'école, isoler les façades, changer les chaufferies, s'agirait-il véritablement d'un projet si complexe ou plutôt de travaux de restauration ou de réhabilitation relevant de la maîtrise d'ouvrage public.

Urgence, le cabinet de consultants sollicité en écarte même l'idée. Bon usage des deniers publics ? La page 98 du rapport du consultant note que le surcoût du partenariat par rapport à la maîtrise d'ouvrage public a pour origine l'exigence des actionnaires d'un taux de rentabilité de 12%.

Ainsi, voter ces projets de délibération, c'est s'engager pendant 20 ans à assurer un rendement spéculatif à la société Nov'Ecoles. Cela coûte beaucoup plus cher que les emprunts municipaux et une dégradation des conditions futures d'emprunt classiques pour la Ville.

Nous n'avons pas besoin de ce type de contrats pour coopérer avec le privé. Cela se fait tous les jours dans le cadre de la loi maîtrise d'ouvrage public et par conséquent, nous voterons contre.

Monsieur le Maire : Une intervention bien intéressante de Madame Sandoval qui va susciter, j'imagine, des réactions de part et d'autre. Madame Malherbe demande la parole.

Jacqueline Malherbe : Monsieur le Maire, chers collègues, je remercie Madame Sandoval pour toutes ces précisions. Je pense que sur bien des points, elle a raison, néanmoins, je souhaite qu'on vote ces délibérations mais je voudrais préciser deux petites choses. On peut déplorer ne pas avoir été consultés sur le choix des écoles.

En effet, dans de nombreuses écoles des remplacements de menuiseries extérieures comme l'évoquait Madame Sandoval ont été déjà faits. Dans ces écoles choisies, il se trouve que les menuiseries ont été faites et il n'en a pas été tenu compte. Je ne comprends pas très bien le choix et cela aurait été bon qu'on nous demande de participer à ce choix.

Par ailleurs la réfection des centres thermiques obligera à des reprises de peinture dans les écoles fraîchement repeintes par exemple à l'école rue Saint Charles qu'on a repeinte cet été. C'est un peu dommage, mais nous voterons.

Monsieur le Maire : Voilà comme quoi parfois la concertation aurait permis d'aboutir à des projets plus sensés. Madame Bessis.

Catherine Bessis : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, on ne peut qu'être favorable à ce plan climat qui va permettre effectivement une réduction de la consommation d'énergie des émissions de gaz à effet de serre sur les bâtiments publics de la Ville de Paris, notamment les écoles ont été pendant des années laissés à l'abandon. Il a fallu mettre en place tout un plan de remise en état des écoles, ne pas l'oublier.

Sur le choix des écoles, Madame Malherbe, je suis d'accord avec vous. Il faudra sûrement revoir ce qui a été fait mais ceci ne doit pas mettre à l'écart les obligations de la Mairie du 15ème arrondissement par rapport à certains travaux qui doivent être faits dans les écoles et qui ne le sont absolument pas. Merci.

Monsieur le Maire : Les baisses de crédits pour 2012 sur l'ESA sont de -12% pour les écoles ce qui ne va pas nous permettre de faire davantage de travaux. Je rappelle d'ailleurs qu'en matière d'investissement, pour permettre de financer les travaux urgents pour lesquels la Ville n'attribue pas suffisamment de crédits, j'ai décidé, je l'ai déjà dit ici mais je le redis, d'abandonner un projet que préconisait pourtant la DPP qui est la sécurisation de la Mairie du 15ème qui est, comme chacun le sait, ouverte à tous les vents. C'est un crédit de 265 000 € de mémoire, que je réaffecte pour les travaux urgents, Madame Bessis, dans les crèches et dans les écoles. Voici les expédients auxquels nous sommes contraints.

Il n'y a pas d'autres interventions ? Si, Monsieur Lamour et Monsieur Menguy.

Jean-François Lamour : Je vais faire une remarque car c'est assez « croquignollesque » de voir la Ville signer un partenariat, comme le disait très bien Madame Sandoval. Sur le principe, je ne suis pas opposé à ce type de partenariat. Quand il s'agit de dossiers complexes et qui engagent des moyens importants qui peuvent être susceptibles par la suite d'être bien gérés par le partenaire privé qui a la charge on le sait, à la fois de maintenir la qualité des prestations sur le long terme, Madame Sandoval, c'est cela l'intérêt d'un partenariat public/privé, c'est de s'assurer que sur le long terme, je ne sais quel intervenant l'a dit, Madame Bessis je crois, les locaux se dégradent très rapidement.

L'effort en matière d'entretien pour une collectivité est important. Mais là où je vous rejoins c'est lorsqu'on voit à quoi est destiné le PPP, pour les écoles, et que, dans le même temps, la Ville est en train de dépenser 200 millions € pour construire un stade de rugby professionnel qui lui, aurait pu, sans aucun problème, bénéficier d'un partenariat public/privé.

Dans ce cadre-là, il y a effectivement une notion de rentabilité, de prise de risques d'un secteur professionnel. Je trouve vraiment que ce PPP là est assez déplacé.

Monsieur le Maire : Madame Bessis.

Catherine Bessis : Juste une précision parce qu'on parle beaucoup de chiffres. Soyons très clairs, le montant d'économies au titre des économies d'énergie est évalué à 750 000 € par an et je pense qu'on ne peut pas, à un moment donné, faire une guerre des chiffres sans prendre en compte ce genre de choses. On peut, vous et nous, rester dans notre clivage systématique et il servirait à tous les habitants du 15ème en l'occurrence et aux enfants et parents de savoir, qu'à un moment donné, on peut trouver un accord, une entente sur ce genre de projet.

Il est assez incroyable de faire toujours la guerre des chiffres, des guerres politiciennes qui ne servent absolument à rien. Merci.

Monsieur le Maire : Çà ne sert à rien surtout quand il s'agit de fustiger les baisses de crédits pour les écoles à cause de la Mairie centrale. De toute façon il ne s'agissait pas du tout de cela Madame Bessis puisque nous avons voté et jamais les économies d'énergie n'ont été contestées, au contraire, nous aimerions bien qu'il y ait davantage de travaux d'isolation thermique. Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, pour prolonger la série « croquignollesque » c'est toujours amusant de voir la gauche nous dire d'un côté qu'il ne faut pas avoir une logique comptable et de chiffres et nous sortir quasiment tous les jours qu'on supprime des postes par milliers et dans ce cas-là ça les arrange bien alors que c'est faux et puis Madame Bessis, comble du comble, et c'est « top croquignollesque » si l'on devait faire un hit parade, est de nous sortir la question des choix en matière de financement de travaux dans les écoles et de reprocher à la Mairie du 15ème de ne pas les faire alors que vous refusez, alors qu'il est de la compétence du Département de Paris de faire les travaux de sécurisation et je le redirai autant de fois qu'il le faudra, les travaux de sécurisation dans les collèges parisiens qui sont demandés par tous.

Si vous voulez que nous arrêtions de faire la bataille des chiffres, le clivage droite/gauche etc... Commencez par être cohérente, arrêtez de reprocher à la droite ce que vous n'êtes pas capables vous-mêmes d'appliquer, c'est-à-dire un peu de cohérence et des choix pertinents en termes de politique éducative.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix ces projets de délibération.

Le **DPA 74** : Qui est pour ? Qui est contre ? Madame Sandoval. Pas d'abstention. Il est adopté.

Le **DPA 75** : Qui est pour ? Qui est contre ? Madame Sandoval. Pas d'abstention. Adopté.

Le **DPA 76** : Qui est pour ? Qui est contre ? Madame Sandoval. Pas d'abstention. Adopté.

◊

15. 2011 DASCO 16 - Subvention contractuelle (22.958 €) et convention avec la Caisse des Écoles du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Madame Malherbe.

Jacqueline Malherbe : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais savoir si enfin, on aura droit à une subvention qui ne ressemble pas à une aumône.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Je vais demander à la Conseillère Déléguée à la Caisse des Ecoles, Catherine Bruno.

Catherine Bruno : Monsieur le Maire, quand la Mairie de Paris augmente la subvention qu'elle verse contractuellement à la caisse des écoles, on ne peut qu'être satisfaits même s'il s'agit d'une aumône, Madame Malherbe.

Pour une fois depuis 2008, je constate que les critères d'attribution ne varient pas d'une année sur l'autre, comme je l'ai souvent dénoncé et qui sont les mêmes qu'en 2010, à savoir l'incitation au développement de l'alimentation durable, l'accompagnement de formations lié à la réforme tarifaire, le financement des séjours de vacances et l'aide aux petites caisses.

Nous répondons aux trois premiers critères mais on ne peut pas parler de petites caisses dans le cas du 15ème avec 12 500 repas servis par jour.

Sur le financement des séjours de vacances que nous avons mis en place en 2010, la caisse des écoles, pour 100 séjours d'été, a payé 94 204 € et a récupéré 13 686 € de participation familiale ceci, en 2010. C'est dire que la caisse des écoles en paye une très grande partie.

Mais je souhaite revenir sur les écarts importants des subventions contractuelles versées dans les arrondissements car tous font de l'alimentation bio, tous probablement font de l'accompagnement de formations lié à la réforme tarifaire, tous proposent des séjours de vacances. Alors il reste la notion dite de « petite caisse ».

Je voudrais qu'on m'explique si les 10ème, 11ème, 13ème, 14ème 18ème, 19ème et 20ème arrondissements sont des petites caisses. Je voudrais qu'on m'explique pourquoi elles ont des subventions contractuelles allant de 200 000 € à 500 000 €.

Pour moi, les critères d'attribution sont toujours aussi obscurs mais je ne désespère pas, Monsieur le Maire, d'avoir des explications transparentes de la part de Madame Brossel, en tout cas nous les lui demanderons.

Enfin je termine en vous faisant part de mon inquiétude concernant le projet de réforme du financement des caisses des écoles qui sera mis en place en 2012. Le Conseil de Paris doit voter en décembre prochain une délibération cadre qui sera la base légale des conventions entre la DASCO et chaque caisse des écoles. Cela viendra à la suite d'une expertise du coût du service de la restauration scolaire parisienne où toutes les caisses des écoles ont été auditionnées par un cabinet extérieur.

Une des conclusions de ces rapports indique du reste, pour notre caisse des écoles : « que la caisse du 15ème bénéficie d'un bon rapport qualité des denrées et coût des denrées ce qui se traduit par une très bonne restitution dans l'assiette du coût de denrées moyen ». Donc c'est un jugement très positif pour notre caisse des écoles.

La réforme du financement des caisses des écoles s'appuiera, semble-t-il, sur deux axes : d'une part le prix de revient réel de chaque repas. Or, il est évident que dans le 15ème, avec une bonne gestion, les économies d'échelle que nous faisons grâce à une rationalisation des dépenses, de logistique notamment et malgré un coût de fonctionnement important du fait du nombre de nos personnels, nous arrivons à un prix de revient beaucoup plus bas que les arrondissements qui ont une délégation de service public pour leur restauration scolaire ou qui ont une gestion moins rigoureuse que la nôtre. Il ne faudrait pas que nous soyons pénalisés par notre bonne gestion et que d'autres caisses se trouvent favorisées par rapport à nous.

Le second axe concerne l'amélioration constante de la qualité des repas. Pour ce critère, nous n'avons pas attendu cette réforme pour nous y employer. J'espère là encore que Madame Brossel nous apportera des éléments rassurants sur ce qui nous attend dans cette réforme du financement des caisses des écoles. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Juste un mot. Il est vrai que nous étions plein d'espoir, n'est-ce pas, Catherine Bruno et moi-même, puisque l'année dernière on nous avait expliqué en séance que si la subvention attribuée au 15ème était la plus faible de Paris quand-même, bien que nous soyons l'arrondissement le plus peuplé, c'est parce que nous n'appliquions pas d'une part les nouveaux tarifs, donc nous étions sanctionnés pour cela et que, d'autre part, nous ne proposions pas de séjours de vacances.

Pour cette année, nous nous attendions donc à voir cette subvention largement en hausse puisque désormais ces deux critères sont remplis. Mes chers collègues, la déception est totale puisque nous sommes, certes pas la plus basse, nous devons nous en réjouir, mais l'avant-dernière.

La subvention du 15ème représente d'ailleurs 0,6% du total des subventions parisiennes alors que nous représentons 10% de la population. Comme vous l'avez dit, il y a d'autres caisses qui sont mieux traitées, d'ailleurs je me suis livré à un petit calcul en comparant par exemple, les années 2009, 2010, 2011, des arrondissements d'ailleurs tenus par l'opposition et d'autres par la majorité municipale. C'est assez intéressant car on constate qu'en 2009, les arrondissements d'opposition si je puis dire, ont eu 13% de la subvention globale, 86% pour les arrondissements de la majorité, en 2009, on passe de 13% à 11,75% pour les 8 arrondissements d'opposition et en 2011, on passe à 9,70%, les arrondissements de la majorité se taillant plus que la part du lion avec plus de 90% de la subvention.

Quelle est la raison principale ? Je ne fais pas de procès politique là-dessus encore que. On ne connait pas les critères d'attribution puisque nous les remplissons et pourtant, nous avons 22 000 € quand le 2ème a 108 000 € ou le 11ème 426 000 €, ou le 20ème 524 000 €, soit 22 fois la subvention du 15ème, mais c'est simplement une prime à la mauvaise gestion comme l'a excellemment rapporté Madame Bruno.

A partir du moment où on gère bien sa caisse ? à l'équilibre, on n'est pas aidés. C'est quand même une rupture de l'égalité de traitement par rapport à ce qu'a le droit d'attendre les familles parisiennes.

Nous sommes conscients de la solidarité avec les arrondissements qui ont une composition sociologique différente de la nôtre, mais uniquement lorsque cela va dans le bon sens. On se demande pourquoi, dans ces conditions, le 7ème ou le 5ème, par exemple, ont des subventions beaucoup plus importantes que les nôtres.

En plus, nous nous retrouvons encore une fois avec une subvention extrêmement faible pour encourager le bio. Notre subvention bio, je le dis juste comme ça pour situer une référence, est 6 fois moins importante que dans le 2ème et 10 fois moins importante que dans le 20ème.

Pourquoi dans certains arrondissements, la Ville s'emploie-t-elle à encourager le bio, le 20ème qui est un arrondissement à peu près comparable, avec une subvention 10 fois plus forte et pourquoi se contente-t-on de la subvention la plus faible de Paris alors que nous sommes parmi les caisses les plus importantes.

Comment voulez-vous qu'avec 12 878 €, pas un de plus, et nous nourrissons 12 000 enfants par jour, nous atteignions l'objectif du plan climat dont nous avons abondamment débattu et que nous avons voté tout à l'heure, à savoir 20% de bio dans les repas servis dans les cantines de la Ville alors que nous devons être à 6% et que nous ne pourrons pas aller beaucoup plus loin.

Pour les séjours pour enfants, c'est pareil. 1,90 € par enfant, c'est ce que nous octroie généreusement la Ville. Comment financer nos séjours de vacances avec 1,90 € par enfant, la DASCO d'ailleurs le sait très bien. De plus, le critère social de la subvention contractuelle ayant été supprimé, la caisse des écoles du 15ème ne dispose plus d'aucune aide de la Ville pour compenser le tarif le plus bas à 0,15 € appliqué aux familles en grande difficulté, ce que fait la commission ah doc de la caisse des écoles.

Je connais des caisses où les familles ne payent pas grand-chose, peut-être parfois rien du tout et on ne leur demande rien. Evidemment, c'est plus facile. Nous sommes inquiets et j'en terminerai par là, de la réforme envisagée par Madame Brossel parce qu'étant donné que nous avons le prix de revient le plus bas je crois de toutes les caisses parisiennes, je ne dis pas que nous sommes la mieux gérée mais cela y revient un peu, il semblerait que les subventions qui nous seront attribuées seront ainsi parmi les plus faibles de Paris alors que nous devons améliorer l'alimentation des enfants. C'est assez compliqué à faire. Voilà la situation.

Madame Bessis pour une explication de vote. Laissez-là s'exprimer. Vous préférez que ce soit les autres arrondissements qui soient avantagés que le 15ème !

Catherine Bessis : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, vous parlez d'une aumône mais il faut savoir que l'augmentation cette année de la subvention est de 80% liée au fait des séjours linguistiques. Il faut quand même le signaler, c'est une aumône intéressante puisque je le répète, elle est près de 80%

Monsieur le Maire, Catherine Bruno, moi-même siégeons au comité de gestion de la caisse des écoles et effectivement, nous, chaque fois, votons un budget excédentaire, ne pas l'oublier, je suis et nous sommes très heureux de vous entendre parler de solidarité sur l'ensemble de la Ville de Paris et pour une fois, montrer que le 15ème arrondissement n'est pas un Etat dans l'Etat, mais il a un souci de solidarité.

Pour le bio, nous le précisons chaque fois ici, la subvention liée au bio est dépendante de ce quia été mis en place par les mairies d'arrondissement les années précédentes. Effectivement, la subvention que nous avons dans le 15ème arrondissement sera augmentée au fur et à mesure que nous mettrons en place, dans le 15ème, des repas bio.

Sur les tarifs des repas, nous pouvons en parler, chaque fois vous revenez sur ce sujet, vous n'êtes pas d'accord dans le 15ème mais les chiffres nous donnent raison, nous savons que plus de la moitié des familles se situent entre le tarif 5 et le tarif 8 ce qui représente des familles qui gagnent plus de 4 500 € et une fois de plus, c'est la solidarité et la justice sociale que nous défendons. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame Bessis continue donc sur cette politique qui est annoncée et surtout poursuivie par les élus de gauche de cet arrondissement c'est-à-dire toujours moins pour le 15ème, je dis simplement qu'il regarde avec toute raison gardée cette augmentation de 80% qu'elle a citée qui nous fait passer, d'une année sur l'autre, de 12 800 € à 22 958 € alors que nous étions, en 2009, je le rappelle, à 21 267 €, il y a donc 1 000 € de plus entre 2009 et 2011 alors qu'à l'époque, nous n'avions pas de séjours de vacances.

Cette subvention concerne uniquement la restauration, pas les séjours de vacances, passe de 21 267 € en 2009 à 12 878 € en 2011. Je n'évoque même pas, quand je parle des inégalités de traitement entre les caisses, les subventions exceptionnelles. Par exemple, en 3 ans la caisse du 4ème a obtenu 750 000 € de subvention exceptionnelle, celle du 9ème 120 000 €, celle du 18ème 640 000 €, celle du 20ème 300 000 €. Ce sont des subventions exceptionnelles en plus des subventions contractuelles. Le 15ème est évidemment maltraité et cela réjouit Madame Bessis.

Maintenant nous allons porter aux voix cette délibération.

Monsieur Baghdad, un dernier mot.

José Baghdad : pour souligner que le 15ème n'est pas maltraité en matière de nutrition à Paris parce qu'il est un arrondissement pilote pour le programme Paris santé nutrition qui touche toutes les écoles du 15ème qui souhaitent en bénéficier et qui fait que les enfants peuvent avoir, lors du goûter, un fruit frais par semaine et surtout une campagne de mobilisation contre l'obésité. Non, le 15ème n'est pas exclu de l'avancée, bien au contraire, il est pilote sur le programme Paris nutrition.

Monsieur le Maire : Bien sûr surtout que c'est nous qui payons en grande partie, même si, sur le plan Paris Santé Nutrition, c'est vrai qu'il y a partage mais vous ne pouvez pas comparer les sommes extrêmement modestes qui nous sont données sur Paris Santé Nutrition même si c'est positif avec les chiffres que je viens de citer, qui font des différences de centaines de milliers d'euros annuellement entre les caisses.

Je mets aux voix : Qui est pour cette subvention? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité, puisque c'est mieux que rien !

◇

16. 2011 DVD 138 - Lancement et signature des marchés de travaux de signalisation lumineuse tricolore sur les voies ouvertes à la circulation publique sur le territoire de la Ville de Paris (2 lots).

Pas d'intervention ? Merci.

◇

17.2011 DVD 210 - Approbation des modalités de concertation proposées par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) dans le cadre du projet de réalisation d'un service de navettes fluviales le long du bief parisien.

Monsieur le Maire : Monsieur d'Aboville.

Gérard d'Aboville : Merci Monsieur le Maire. Vous savez, mes chers collègues que je n'ai rien contre les petits bateaux, cela dit Voguéo considéré comme un RER bis, cela ne tient pas la route, si j'ose dire.

En effet, je rappelle que la vitesse de navigation est limitée à 18 km/h sans parler des temps de manœuvre à chaque escale de 5 à 7 minutes.

C'est également une utopie que de croire que ce système pourrait être envisagé pour absorber de façon significative les reports de trafic consécutifs au réaménagement des voies sur berges, sauf, bien sûr à faire le pari cynique que le trafic sera tellement paralysé que seules les navettes Voguéo permettront de circuler.

Monsieur le Maire : C'est une hypothèse plausible.

Gérard d'Aboville : On l'a vu ces quatre dernières années, en semaine c'est une moyenne de 7 passagers qui embarquent sur chaque bateau, d'une contenance de 76 places. Un bateau coûte 800 000 €. C'est le prix de quatre autobus double de contenance équivalente. Se contenter de reproduire le système actuel en allongeant le parcours ne fera qu'augmenter le déficit de Voguéo. Espérer 10 millions de recettes nouvelles de la part des voyageurs est illusoire. Le risque est donc grand de voir les collectivités sollicitées pour renflouer Voguéo.

En revanche, nous pensons que la Seine mérite mieux. Nous préconisons des utilisations plus ambitieuses et plus réalistes du transport fluvial. Je donnerai deux exemples : pourquoi ne pas assurer un transport de mini-containers chargés au port de Bonneuil débarqués en quelque site aménagé pour être ensuite livrés aux entreprises commerciales proches de la Seine par des véhicules électriques. Pourquoi ne pas remplacer un grand nombre des autocars de tourisme qui perturbent la circulation en les garant sur des parkings aménagés en bords de Seine à l'extérieur de la Capitale et en desservant, avec des bateaux formatés à la contenance d'un autocar, les sites touristiques de la Tour Eiffel, des musées, Arts Premiers, Louvre, Orsay et autres sites proches du fleuve.

Voilà des exemples pour l'utilisation du fluvial qui seraient plus conformes à l'intérêt des Parisiens et à l'amélioration de leur environnement.

Monsieur le Maire : Très bonne intervention. Chacun sait que Voguéo a été « épinglé » par la Chambre Régionale des Comptes en fonction de son coût et sa faible attractivité et que le Préfet a refusé de prolonger l'expérimentation. Le service s'est arrêté le 5 juin. D'autres interventions ? Madame Margueritte et Monsieur Dargent.

Cahterine Margueritte : En 2008, Voguéo était lancé à grand renfort de publicité. Le champagne coulait à flot et les élus étaient embarqués pour un premier voyage inaugural entre la bibliothèque François Mitterrand -je savais que ça allait vous plaire- et Maisons Alfort, version fluviale des comices agricoles décrits par Flaubert dans Madame Bovary.

Hélas, cette navette qui n'avait de durable que le temps d'effet d'annonce ne tarda pas à prendre l'eau et le bouillon financier de toute part en mars dernier.

En mars denier, Annick Lepetit proposait de « rafistoler » les voies d'eau par une injection de nouvelles liquidités de 20 millions d'euros soit au regard du budget prévu pour l'aménagement des berges de la Seine, 40 millions d'euros, une somme rondelette.

Ce lancement éclatant défini dans des tracts imprimés sur papier glacé si prisés des services de communication, je ne suis pas avare de compliments de la Mairie centrale par cette phrase ciselée : « un nouveau service de transports en commun innovant en Ile-de-France » se heurta rapidement au principe de la réalité comme une embarcation sur un écueil avec en lieu et place des navettes bondées le jour de l'inauguration. La terrible réalité : la navette est vide de passagers à 90% !

Ce désastre fluvial et fantasmatique s'est heurté à une autre réalité méconnue sans doute des politiques de la Ville de Paris. Les honnêtes travailleuses et travailleurs franciliens qui doivent arriver à l'heure sur leur lieu de travail et le peuple du grand Paris qui n'est pas formé de flâneurs vivant de l'air parisien et qui n'ont pas apprécié la lenteur de ce moyen de transport tellement fun.

Mais rien n'est impossible aux édiles parisiens pour réenchanter le rêve de Voguéo, pour réenchanter Paris et sa galère démagogique. Qu'à cela ne tienne, il faut donc poursuivre en prolongeant la ligne ! Vous m'avez bien entendue, prolongeons donc cette merveilleuse idée à ravir le papier et à délester les Parisiens de leur argent en les chargeant avec de nouveaux impôts qui serviront au mieux à ramer encore sur des budgets de plus en plus surréalistes.

Ainsi, proposer des services à bord fait partie de ces lumineuses solutions qui devraient permettre de remettre Voguéo à flots. Je ne sais pas quel service, vu le temps que met Voguéo à faire son parcours, on aura tout le loisir d'imaginer le type de services proposés.

Pourquoi donc la Ville ne s'est-elle pas rapprochée du STIF avant la création du premier tronçon ? Ceci aurait évité un échec regrettable comme l'est aussi la curieuse idée de séparer le financement de l'aménagement des berges et le futur aménagement des pontons de cette navette fluviale ? Pourtant, malgré cela, la promotion de ce mode de déplacement sur la Seine est certainement une bonne idée et nous en convenons à la lecture attentive de la correspondance entre le STIF et la Ville de Paris et du rapport préconisant la création d'une délégation de service public, chiffres à l'appui.

Première estimation du coût d'exploitation annuel de 25 millions d'euros dont 15 à la charge des collectivités publiques déduction faite des recettes directes apportées par les voyageurs que nous espérons nombreux mais qui nous font percevoir l'ordre de grandeur de l'investissement financier.

Cependant, la prudence doit être de mise et il ne saurait être question que ce nouveau service public et fluvial soit à l'image du premier tronçon Voguéo c'est-à-dire, un désastre financier ou que celui-ci génère une concurrence directe et faussée avec les entreprises privées, bateaux-mouche, bateaux parisiens et autres.

Sur ces mêmes berges, on nous prévoit de réenchanter la vie parisienne avec de multiples enchantements et des embouteillages nouveaux sur les quais hauts. La vie est décidément un rêve et une fête pour quelques 'uns, un cauchemar pour les autres. Merci de votre attention, je m'en suis donné à cœur joie.

Monsieur le Maire : Merci pour ce splendide conte nautique qui nous a permis de réenchanter le rêve même si c'est très coûteux financièrement. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Je dois dire qu'après avoir écouté Madame Margueritte je ne sais pas trop ce qu'il faut faire malgré tout. C'est un peu la limite de son intervention. Ceci dit, c'est une très bonne idée, mais à part ça, que fait-on ?

Résumer d'un mot le dossier et la situation dans laquelle il est. Oui, il est vrai qu'il y a une volonté de la Mairie de Paris d'essayer de trouver des modes de déplacement alternatifs à l'automobile et ça c'est le point du désaccord entre vous et nous, et c'est le fond du problème. Nous cherchons des modes de déplacement alternatifs à l'automobile et au tout automobile que vous avez pratiqué durant des décennies, c'est beaucoup plus commode, facile, ça demande beaucoup moins d'imagination de faire des expériences et donc de s'exposer à des déconvenues, je vous l'accorde.

Sauf que, à ce moment-là, c'est la santé des Parisiens qui en supporte les conséquences, jour après jour, ce qui était le produit de la gestion Chirac et Tiberi, Monsieur Lamour, Chirac que vous avez si bien conseillé dans une autre époque.

Par rapport à cela nous essayons d'imaginer autre chose et peut-être d'être sur un registre moins poétique que Madame Margueritte mais malgré tout d'offrir en l'occurrence des solutions concrètes aux Parisiennes et aux Parisiens.

Dans toutes les villes, je vous le signale, si on essaye de regarder au-dehors, on cherche des solutions pour utiliser les voies d'eau lorsqu'elles existent, en termes de déplacements.

Je lis beaucoup les candidats potentiels de premier rang et de deuxième rang de l'UMP, j'ai lu que Madame Jouanno trouvait qu'il fallait restreindre la circulation automobile dans le centre de Paris. Donc je suppose qu'elle va être en faveur de ce que nous proposons s'agissant des voies sur berges et qu'elle va forcément être également en faveur d'une des solutions, c'est la mise en place d'une navette fluviale pour contribuer à tout cela.

Il y a un engagement du STIF de lancer un appel d'offres pour mettre en place un nouveau service Voguéo qui tienne compte d'un certain nombre de considérations techniques mais dont Monsieur Lamour se moque largement, parce que ce qui l'intéresse, ce n'est pas le fond des dossiers, mais de faire de la petite politique, nous ce qui nous intéresse, c'est la question des déplacements. Nous ne sommes pas les seuls puisque je vous le signale, vous êtes élu du 15ème arrondissement que GECINA est tout à fait intéressé par la mise en place d'une escale Voguéo au niveau du centre commercial.

Or, moi, jusqu'à preuve du contraire, quand les investisseurs privés trouvent un intérêt à une mesure je les écoute, parce qu'ils ont une meilleure connaissance que d'autres du marché et de ses besoins et nécessités. Le projet comportera 30 escales qui seront réparties sur 3 lignes connectées cette fois-ci au réseau des transports en commun. Il y aura une procédure d'attribution de délégation du service public pour la mise en œuvre du service et son exploitation.

Le service devrait être opérationnel fin 2013. Il s'intègrera aux aménagements réalisés dans le cadre du projet des berges, c'est probablement cela qui vous gêne et Voguéo c'est complémentaire de ce que nous ferons sur les voies sur berges et je vous donne rendez-vous en 2014 pour que les Parisiens jugent l'ensemble. Je ne suis pas inquiet pour ce qui me concerne.

Monsieur le Maire : Bien sûr ! En tout cas le succès était tellement fort que c'est effectivement 7 passagers par bateau transportés, que le coût pour la collectivité est de 22 € par passager, qu'il ne faut pas moins de 3 heures pour aller de Suresnes à Maisons-Alfort, effectivement, pour les gens qui ont le temps, c'est formidable.

Contrairement à ce qui est dit, le STIF ne veut pas financer de 20 à 40 millions d'euros annuels nécessaires pour l'ensemble du bief mais il souhaite limiter sa participation financière à 10 millions et que le reste serait financé par les voyageurs. On escompte 10 millions de recettes annuelles, ce qui est totalement illusoire et 5 millions d'euros pour les collectivités. Le risque est donc très grand de voir les collectivités renflouer Voguéo si les recettes tarifaires ne sont pas au rendez-vous.

Monsieur Dargent, s'il vous plait, gardez votre calme et le silence. Comme nous sommes les initiateurs du Grenelle de l'environnement parce que rien n'a été fait ou à peu près rien avant ce gouvernement et le Président de la République actuel, comme nous sommes les auteurs aussi des « ZAPA » (zones d'actions prioritaires pour l'air) qui vont permettre de mieux respirer dans les villes et notamment à Paris.

Oui, nous souhaitons aussi une concertation puisqu'il s'agit simplement d'un projet de délibération approuvant les modalités d'une concertation par le STIF existe. Nous n'allons pas nous opposer à ce projet. Nous voulons simplement mettre en garde d'une part tous les utilisateurs et surtout les Parisiens contre toutes les difficultés que présente ce projet. Pour Monsieur Dargent, il faudrait que nous, l'opposition, pour bien faire, nous acceptions les projets à 100% sans même nous exprimer.

Monsieur Dargent, voyez, nous avons un esprit de responsabilité. Nous votons et nous adoptons ce projet de délibération mais nous considérons qu'il y a énormément de problèmes qui sont posés notamment pour les finances parisiennes et les finances publiques et c'est la raison pour laquelle nous tenons vraiment à faire cette mise en garde pour que le STIF, la Ville de Paris réexaminent les choses de façon plus économe plutôt que de gaspiller encore une fois, en jetant, j'allais dire, l'argent par-dessus bord !

Je vais mettre aux voix ce projet après l'intervention de Monsieur Lefevre, l'Adjoint.

Franck Lefevre : Merci Monsieur le Maire. Simplement pour rappeler à Monsieur Dargent que nous l'avons lu, et comme l'a dit Monsieur le Maire à l'instant nous préférons, l'éthique de la responsabilité à celle de la conviction et ce qui nous gêne, Monsieur Dargent, c'est votre dogmatisme. Nous sommes prudents. Il s'agit, je voudrais rappeler à mes collègues, des modalités de concertation et que cet exercice va donner la possibilité aux Parisiens de s'exprimer sur le sujet et j'appelle mes collègues à voter ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Voilà avec toutes les réserves que nous avons évoquées... Monsieur Dargent, vous vous êtes exprimé largement. Très rapidement.

Claude Dargent : Ce sera très court, Monsieur le Maire pour me réjouir mais m'étonner quand même qu'après le réquisitoire qui a été celui sur les bancs de la droite de cet hémicycle vous votiez pour ce projet. C'est complètement incohérent mais en l'occurrence, les électeurs jugeront. Vous descendez un projet et après, vous votez pour. Bon, puisqu'il semble que vous soyez devenu prudent, nous aurons donc le même vote sur une délibération alors que nous en avons des analyses foncièrement différentes.

Monsieur le Maire : Comme vous l'avez compris, mon cher collègue, ce que refuse d'avouer Monsieur Dargent, c'est qu'il ne s'agit pas d'un projet de délibération, il s'agit de permettre la concertation des Parisiens sur ce sujet. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

◊

18. 2011 DEFPE 38 - Subvention (87 118 euros) et avenant n°2 à l'association la Goutte de Lait Saint Léon pour la halte-garderie le Petit Edgar.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

19. 2011 DFPE 39- Subvention (167 083 euros) et avenant n°1 à l'association la Goutte de Lait Saint Léon pour la crèche collective multi-accueil le Saint Léon.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

20. 2011 DFPE 40 - Subvention (168 957 euros) et avenant n°1 avec l'association la Goutte de Lait Saint Léon pour la crèche collective multi-accueil Le Petit George.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

21. 2011 DFPE 48 Subvention (94 021 euros) et avenant n° 2 avec l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Céasil pour la crèche collective Plein Ciel.

Monsieur le Maire : Je vais joindre au 22, puisqu'il s'agit de la même institution, le DFPE 49.

◊

22. 2011 DFPE 49 - Subvention (98 336 euros) et avenant n° 2 avec l'association l'œuvre de la Chaussée du Maine-Céasil pour la halte-garderie du même nom.

Monsieur le Maire : Il y aura deux amendements sur ces deux projets de délibération qui sont présentés par Madame Malassis.

Françoise Malassis : Moins 53 829 euros, voilà le sort réservé à une association qui gère une crèche de 22 places et une halte-garderie de 15 places.

Cette association, créée en 1871, tisse depuis de très nombreuses années, un lien social indispensable auprès d'une population en grande difficulté dans un quartier sensible du 15ème arrondissement.

Cette diminution drastique représente plus de 4% de son budget total et met en péril les 37 places d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans. C'est grave car il ne me semble pas que la petite enfance dans le 15ème soit dans une situation particulièrement favorable, c'est le moins qu'on puisse dire.

Je le rappelle, ce sont plus de 4 600 enfants en liste d'attente. Mais malgré tout, la Ville continue de ne pas en tenir compte. Elle n'affecte pas par exemple, le personnel en nombre suffisant. Il y a encore à l'heure actuelle, 13 postes à pourvoir sans compter les absences pour congés maladie non remplacés, ce qui donne le résultat suivant : près de 200 berceaux qui restent vides.

Pourtant, la Mairie de Paris communique et si l'on en croit ce qu'on lit, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Des places en plus, une politique active de recrutement, c'est peut-être vrai dans le 18ème ou le 14ème, mais sûrement pas dans le 15ème.

D'ailleurs, après l'audience accordée aux syndicats le 14 octobre dernier, la CFTC a déclaré que les agents n'ont pas besoin de calinothérapie, mais d'effectifs suffisants notamment à la DFPE.

Un exemple encore. La structure multi-accueil de la rue Castagnary, rappelez-vous, inaugurée en grande pompe au printemps dernier en présence de nombreux élus parisiens et qui devait ouvrir au mois de septembre reste fermée faute de personnel.

Tout le monde s'accorde à dire que la situation se dégrade d'ailleurs vous m'avez annoncé, Monsieur le Maire, une diminution de 3,25% du budget de la DFPE pour 2012. Si des économies doivent être faites, comme cela m'a été répondu il y a quelque temps, ce n'est pas dans ce domaine aussi sensible, me semble-t-il. J'entends suffisamment les grandes difficultés que rencontrent les familles qui n'obtiennent pas de place en crèche -cela va même jusqu'au drame parfois- pour ne pas réagir quand on prive une association de ressources indispensables à son fonctionnement. Quand on voit les dépenses pharaoniques engagées par la Ville, pour Jean Bouin par exemple ou la fermeture des voies sur berges, le 104 Aubervilliers, sincèrement, 53 829 € ne devraient pas mettre la Ville en faillite.

C'est pourquoi je souhaite, si vous me l'accordez, Monsieur le Maire, déposer deux amendements. L'un pour la crèche et l'autre pour la halte-garderie, afin de ramener les subventions à un montant nécessaire à leur bon fonctionnement et je compte sur chacun d'entre vous pour les adopter.

Monsieur le Maire : Présentez les deux amendements.

Françoise Malassis : L'amendement relatif à la délibération DFPE 48. Il y a les considérants, vous les verrez.

Je demande donc que l'article 2 soit modifié de manière suivante :

- Une subvention de 117 385 € est allouée à l'association Œuvre de la Chaussée du Maine-Céasil,

Et pour le **DFPE 49**, je demande :

- Une subvention de 128 801 € est allouée à l'association Œuvre de la Chaussée du Maine-Céasil.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, comme nous profitons de cette délibération pour parler de manière plus générale de la politique de la petite enfance, allons-y.

Sur les listes d'attente, Madame Malassis, vos chiffres de 4 600, il faut peut-être expliquer aux Parisiens ce qu'ils représentent. Quand un enfant est inscrit, que les parents demandent l'inscription de son enfant lors de sa naissance en première année, il reste inscrit les trois années. Effectivement, les inscriptions se cumulent et qu'il n'y a pas de mise à jour et je le regrette, des demandes effectives.

Le chiffre de 4 600, je vous fais confiance, vous avez raison dans ce chiffre-là, mais de manière effective, ça ne reflète pas du tout la réalité à tel point que pour les enfants qui sont de deuxième ou troisième années en crèche, nous avons souvent des places qui sont disponibles et en troisième année même, beaucoup de directrices de crèches cherchent à avoir des enfants supplémentaires pour compléter les effectifs de berceaux, premier point.

Deuxième point et c'est pour cela que la politique de la Ville continue à faire en sorte qu'il y ait de plus en plus de berceaux pour répondre à des besoins qui sont forts et d'ailleurs Paris est la ville qui propose le plus de berceaux par habitant par rapport à sa taille. Il n'y a aucune grande ville dans le monde qui propose autant de places en crèche par rapport à ça.

Troisièmement, sur les effectifs. Madame Malassis, vous n'êtes pas sans savoir qu'à la rentrée il y a eu à Paris 80 recrutements qui ont été faits dans les effectifs parisiens. Sur les 80 recrutements qui ont été faits, une vingtaine a été attribuée au 15ème arrondissement. Ne me dites pas que le 15ème est maltraité. Un quart des recrutements à la rentrée de cette année ont été affectés au 15ème arrondissement. Cela reste très significatif.

Vous soulignez votre étonnement sur les économies faites au titre du budget des crèches sur le budget primitif que nous avons voté en début de séance. Il ne vous pas échappé que pour les crèches, c'est faux, ce budget est en augmentation significative.

En revanche, il y a des économies qui ont été faites sur les fluides notamment l'eau avec des restrictions qui ont été faites. Mais le budget de la petite enfance, je reprends si vous le voulez la délibération est en nette augmentation de 11%.

Sur le sujet des deux délibérations qui nous concernent ici. Il est quand même rare et vous l'avez souligné, Madame Malassis que des subventions qui sont accordées à la petite enfance auprès d'associations soient en diminution.

Vous pensez bien que c'est une lubie de la Mairie de Paris de décréter, d'un seul coup une diminution sur une subvention, chose qui n'est jamais faite par ailleurs et, au contraire, nous encourageons les associations à perdurer et à investir dans la petite enfance.

Au lieu de crier que nous avons une politique complètement déloyale auprès des acteurs de la petite enfance dans le 15ème arrondissement, c'est le premier cas que vous avez et comme vous le savez Madame Malassis et Monsieur le Maire, le sujet de la structure OCM-Céasil est beaucoup plus complexe que le sujet uniquement de la subvention de la petite enfance, qu'il y a des difficultés qui sont bien plus graves et bien plus lourdes et que, malheureusement il y a des mesures beaucoup plus larges qui doivent être menées pour avoir une gestion plus efficace de ces structures et faire en sorte qu'elles puissent mieux financer l'ensemble des accompagnements.

Vous n'êtes pas sans savoir aussi Madame Malassis que la Caisse d'allocations familiales finance une grande partie des structures de petite enfance notamment sur les aspects de berceaux et qu'elle menace de ne plus apporter de financements à l'OCM-Céasil parce que la gestion ne lui porte pas satisfaction et la Mairie de Paris fait en sorte de pouvoir préserver au maximum ses structures à son échelle et la Mairie de Paris s'engage depuis plusieurs mois auprès de ses structures pour restructurer et faire en sorte qu'elles soient plus efficaces et pour que nous puissions conserver ces 37 berceaux mais c'est un problème qui va bien au-delà de la structure de la petite enfance d'OCM-Céasil.

Monsieur le Maire : Merci. Ce qui m'inquiète dans ce que dit Monsieur Baghdad, c'est qu'il a l'air de contester l'existence même du centre OCM-Céasil et je pense qu'il n'est peut-être pas conscient des efforts qui sont faits par ce centre social qui est, contrairement à ce que disait Monsieur Dargent, dans un secteur à fort habitat social et qui se débat et qui est la seule structure locale qui permet de venir au secours de nos concitoyens les plus démunis et d'animer le quartier avec un résultat exceptionnel.

C'est vrai qu'il a connu par le passé des difficultés, qu'une nouvelle équipe s'est mise en place qui restaure les choses, mais ce n'est pas en privant ce centre des ressources essentielles qui sont nécessaires pour son fonctionnement et notamment de la crèche et de la halte-garderie, car c'est bien de cela dont il s'agit, qu'on améliorera la situation. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Au risque de vous décevoir, Monsieur le Maire, c'est exactement l'inverse, l'opposé, le propos exactement contraire de celui que vous venez de décrire qui a été prononcé par mon collègue José Baghdad.

Il n'est pas question de nier la pertinence et la nécessité d'avoir une structure comme l'OCM-Céasil, il est simplement question de pointer les difficultés de gestion de cette structure et les réticences d'un certain nombre d'organismes financeurs comme la CAF à financer cette structure au regard de ces difficultés de gestion.

Il n'est donc pas question de nier la nécessité de continuer à avoir l'OCM-Céasil dans le 15ème.

Monsieur le Maire : Dans les chiffres, c'est une baisse de 50 000 € pour la subvention. Dans les discours, on peut toujours se gargariser qu'on aide les structures et dans les faits, il y a 53 000 € de moins. Je ne pense pas que ce soit le meilleur moyen de conserver cette structure et j'en prends acte aujourd'hui.

Monsieur Mouricou, vous m'insultez ou quoi ? Monsieur Mouricou, si on doit faire le poids de la mauvaise foi dans vos rangs, je peux vous dire que la balance est en déséquilibre et clairement ! Monsieur Mouricou, je continuerai à dire ce que je dois dire dans l'intérêt des enfants hébergés à la crèche et halte-garderie OCM-Céasil que vous privez de 53 000 € par rapport à l'année dernière. Ce sont les chiffres. Alors, les beaux discours, vous avez l'habitude d'en faire, mais les chiffres, eux, sont têtus. Je vais donc faire adopter ces projets de délibération.

D'abord sur le **DFPE 48** : Qui est favorable à cet amendement pour une subvention de 117 385 €.
Qui est pour ? Qui est contre ? La gauche. Abstention ? Il est adopté.

Je vais mettre maintenant aux voix le projet de délibération ainsi amendée.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptée. Merci.

Ensuite idem pour le **DFPE 49**. Je mets aux voix l'amendement.
Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

La délibération ainsi amendée :
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptée. Merci.

Françoise Malassis : Apparemment, la gauche n'aime pas le Céasil.

◊

Monsieur le Maire : Ce n'est pas vous qui donnez la parole, Monsieur Dargent vous n'avez pas à prendre la parole encore moins que l'Adjointe.

◊

23. 2011 DAC 221 - Subvention (4 000 euros) à l'association Chœur et Orchestre Symphonique de Paris.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, dois-je demander une suspension de séance pour vous calmer ? Taisez-vous au lieu de troubler les débats constamment. Pas d'intervention ? Merci.

◊

24. 2011 DAC 803 – Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Paul Gauguin 8 rue Carcel.

Monsieur le Maire : Madame Fonlladosa pour une précision sur ce projet de délibération.

Ghislène Fonlladosa : Je voulais juste apporter une précision importante sur cette délibération. En 2003, nous avons voté un vœu pour qu'une plaque soit installée sur le mur du 8 rue Carcel compte tenu de ce lieu historique dans l'histoire de Paul Gauguin et de la peinture française. C'était le 100ème anniversaire de sa mort et à l'époque, les propriétaires ont refusé que cette plaque soit installée car c'est, comme vous le savez pour ceux qui connaissent cet endroit, c'est un lieu qui accueille notamment un foyer de jeunes filles mineures et il y avait des craintes quant à leur sécurité.

Cette plaque n'a donc pas été apposée et je me réjouis qu'elle soit apposée aujourd'hui. J'ai fait le tour des propriétaires, de la congrégation religieuse située à Montluçon qui, effectivement a donné ou donnera son accord à la Ville de Paris mais pas avant début 2014 puisque cet endroit va être, Monsieur le Maire, complètement restructuré et réaménagé. La plaque de Gauguin ne sera vraisemblablement pas posée avant 2014.

Monsieur le Maire : On le regrette.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.

Je fais maintenant adopter les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Ils sont adoptés. Merci.

Nous allons maintenant passer à l'examen d'un certain nombre de vœux qui restent à examiner.

◊

VOEUX

32. VXV 2011223- Vœu au Maire de Paris déposé par l'UMP et le Centre et Indépendants relatif à l'aménagement de l'espace vert au sein de la résidence angle rue de la Convention/rue de la Croix-Nivert.

Monsieur le Maire : Madame Bladier-Chassaigne. Je rappelle pour les auteurs des vœux que c'est une minute.

Pascale Bladier-Chassaigne : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le conseil de quartier Saint-Lambert du 13 octobre dernier dont le deuxième point du jour traitait de ce sujet a été le théâtre d'un refus massif de ce projet d'aménagement ficelé à l'avance et sans concertation aucune ni avec les élus du 15ème, ni avec la population.

La démonstration la plus aboutie de l'utilité des conseils de quartier nous a été faite ce jour là et ne pas tenir compte de l'opinion unanime des habitants serait un déni de démocratie participative.

En effet, la parole des habitants, des associations riveraines, des conseillers de quartier a mis à mal une à une quasiment toutes les options envisagées pour ce jardin hormis celle du jardin partagé qui a recueilli l'adhésion de tous.

En conséquence, les signataires du vœu demandent au Maire de Paris :

Premièrement :

- Que la demande de tous ceux qui se sont exprimés lors de ce conseil de quartier soit étudiée avec bienveillance et que leur souhait soit pris en compte pour le réaménagement de ce jardin

Deuxièmement :

- Que l'idée initiale d'un cheminement vert dénué de tout équipement pouvant provoquer des nuisances, quelle que soit leur nature, soit reconsidérée.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame Toubiana veut dire quelque chose ?

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, je voudrais tout d'abord souligner que le travail par la DEVE du 15ème pour les propositions d'aménagement n'est absolument pas en cause de la configuration très étroite de ce jardin.

Nous nous sommes rendus sur place après le conseil de quartier avec Monsieur Crespin et le représentant de Paris Habitat avec ma collègue Pascale Bladier-Chassaigne. Le représentant de Paris Habitat a bien convenu que les aménagements prévus si proches des habitations pourraient provoquer des désagréments aux riverains sauf le jardin partagé qui est un lieu de convivialité et de rencontre et qu'il n'était pas judicieux de faire ces aménagement hormis celui du jardin partagé.

Monsieur le Maire : Explication de vote de Monsieur Dargent.

Claude Dargent : C'est très clair, dans ce conseil de quartier de la façon dont il a été animé et conduit, il a été expliqué qu'effectivement des enfants qui jouaient dans un jardin cela faisait du bruit et pour cette raison, il fallait supprimer ce qui était proposé.

Nous nous sommes en faveur d'équipements qui permettent à des enfants de jouer dans des jardins et pour cette raison nous voterons contre le vœu que vous présentez.

Monsieur le Maire : Bien, encore une fois, Monsieur Dargent qui n'était pas présent devrait réviser ses informations. Monsieur Dargent, moi, je ne suis pas en train de raconter que je n'ai pas vécues pour le moment, c'est vous qui le faites. N'accusez pas les autres de vos propres turpitudes ! Monsieur Dargent, je n'ai pas encore commencé à parler. J'ai dit simplement que vous n'y étiez pas et que dans ces conditions, vous dites des erreurs puisque je fais confiance, effectivement, à mon adjointe et je pense, pour connaître bien les lieux, mettre une multitude de jeux de ce type au pied des habitations, il y a une centaine de logements, ce n'est pas vous qui habitez là-bas.....

Monsieur Dargent, je vais finir par faire cette suspension de séance, qu'est-ce qui vous arrive ce soir ? Vous avez un problème ? ça ne va pas très bien, vous m'inquiétez.

S'il vous plait, mes chers collègues, vous voyez bien que nous ne pourrons pas continuer si on ne remet pas les « pendules à l'heure » et si on ne s'écoute pas les uns les autres.

Je voudrais que Monsieur Dargent se calme, qu'il laisse parler les autres, qu'il s'agisse de ses collègues ou du Maire et nous pourrons reprendre le cours tranquille de notre Conseil sous les yeux des habitants du 15ème. Merci.

On peut continuer ? Je ne continuerai pas dans le brouhaha donc j'attendrai que chacun se calme et cesse ses conversations particulières.

Je voudrais terminer pour dire que, pour ce qui me concerne, connaissant parfaitement les lieux, ayant été d'ailleurs déjà saisi d'un certain nombre de courriers de riverains, ce vœu me paraît particulièrement opportun.

Nous avons droit à une explication de vote que va nous donner Monsieur d'Aboville.

Gérard d'Aboville : Pour avoir été présent à ce conseil de quartier auquel je n'ai pas vu Monsieur Dargent, je signale que même la directrice de l'hôpital de jour s'était exprimée et a déclaré que ces aménagements seraient, je cite : « une erreur stratégique monumentale ». Il s'agit du compte-rendu du conseil de quartier.

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un hôpital de jour pour enfants autistes. Nous allons mettre ce vœu aux voix.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.
Nous allons maintenant passer au 33.

◊

33. VXV 2011224 Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP, le Centre et Indépendants relatif aux futures passerelles surplombant la rue Linois dans le cadre de la restructuration de la dalle du Front de Seine et l'extension du centre commercial Beaugrenelle.

Monsieur le Maire : Madame Poirault-Gauvin le présente.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Une fois n'est pas coutume, je vais faire un compliment sur le projet de restructuration du centre commercial Beaugrenelle. Le seul avantage que nous y trouvions, c'était la suppression de ces deux énormes passerelles en béton qui surplombaient la rue Linois. Or, nous apprenons, au détour d'un permis de construire qui a été déposé par la SemPariSeine récemment et d'une réunion technique avec les services de la Voirie que cette passerelle de remplacement qui sera proposée par la SemPariSeine sera finalement parfaitement disgracieuse, en béton, avec un manque total d'harmonie avec celle qui est proposée par la SCI Beaugrenelle.

Nous avons tous été très surpris alors que les dessins d'architectes, les maquettes laissaient présager une perspective sur la rue Linois beaucoup plus favorable.

Nous demandons au Maire de Paris qui donne son accord sur les permis de construire qu'il demande à la SemPariSeine de revoir son projet.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a une intervention de Monsieur de Hauteclocque, adjoint de quartier.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Nous avons été extrêmement surpris d'apprendre que cette monstrueuse passerelle en béton, de travers de surcroît puisqu'il semble que les attaches n'aient pas été prévues comme il le fallait, va être érigée à 18 mètres à peine d'une passerelle transparente qui, elle, donne satisfaction.

J'avoue que nous sommes consternés d'autant plus que nos interlocuteurs se retranchent derrière l'avis de l'architecte des Bâtiments de France qui aurait, parait-il, imposé cette passerelle dans l'harmonie de l'architecture des années 1970 de la dalle. C'est tellement consternant que ça se passe de commentaires.

Je voudrais toutefois ajouter autre chose pour vous faire part de ma très grande émotion partagée par Géraldine Poirault-Gauvin puisqu'elle s'est exprimée tout à l'heure, d'avoir reçu une lettre signée de Monsieur Claude Praliaud, fonctionnaire, qui s'adresse aux élus de la République que nous sommes bénéficiant malgré tout de la légitimité du suffrage universel nous tensant d'avoir osé poser des questions lors d'une réunion organisée dans les locaux de la Voirie rue Cauchy avec tout le monde. Il y avait les entreprises qui intervenaient sur le chantier, c'était une réunion ouverte, nous avons osé poser des questions à deux collaboratrices de la SemPariSeine qui nous ont répondu d'ailleurs sur un ton qui était parfois un peu surprenant de la part de l'une d'entre elles, c'est certain.

Nous avons d'ailleurs appris à cette occasion qu'une réunion avait été organisée avec les riverains de la tour Perspective 1, première nouvelle, chose que nous apprenions ce jour-là et dont vous-même, Monsieur le Maire, n'étiez pas informé. Je voulais y revenir à chaud parce que je suis tellement scandalisé qu'on puisse écrire une chose pareille à des élus de la part d'un fonctionnaire de la Ville de Paris, que mon sang n'a fait qu'un tour. J'en arrêterai là. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : J'ajouterai d'ailleurs que j'attends toujours que la SemPariSeine vienne me présenter les projets de passerelles. J'ai reçu le permis de construire, j'ai d'ailleurs du le renvoyer puisque les délais étaient expirés. Je n'ai pas exprimé d'avis favorable sur cette passerelle j'allais dire, monumentale.

Une explication de vote par Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Madame de Clermont-Tonnerre a du vous le dire puisqu'on lui a présenté comme administratrice de la SemPariSeine les projets que Monsieur Praliaud était tout disposé à venir vous présenter quand vous voudriez.

Monsieur le Maire : Oui, mais après le permis de construire...

Claude Dargent : C'est autre chose. Il y a le temps de la Ville et le temps des SEM mais les SEM, vous le savez Monsieur le Maire, puisque vous avez été Président de la SemPariSeine ce sont des entités qui ont d'autres obligations que les obligations de la Ville et la Ville a des obligations en termes de permis de construire.

J'engage les collègues à s'adresser directement à Claire de Clermont-Tonnerre puisque nous avons eu un long débat sur ce sujet au Conseil d'administration de la SemPariSeine. Effectivement, les architectes des Bâtiments de France, est une institution qui existe dans ce pays, ils ont un poids tout à fait important, ils ont des conceptions importantes en matière d'urbanisme, et l'architecte des Bâtiments de France nous a expliqué que cette passerelle était liée au Front de Seine et qu'en tant que tell, il fallait qu'elle reste de façon stricte dans l'architecture urbaine, l'écriture urbaine du Front de Seine d'où son aspect, le matériau et la façon dont elle est conçue.

Je dois ajouter que je ne partage pas certaines opinions qui ont été émises sur l'esthétique mais c'est autre chose, mais c'est la raison du parti pris fondamentalement différent de la deuxième passerelle qui, elle, relève complètement du centre commercial qui a une tout autre écriture.

Dernier élément. Je me réjouis que l'architecte des Bâtiment de France accorde beaucoup d'importance au Front de seine, à son unité, sa cohérence, son évolution et je pense que cela ouvre des perspectives tout à fait positives quant à la façon dont cette partie de notre arrondissement pourrait être reconnue au sens patrimonial du terme et cet atout pour le Front de Seine mérite d'être tout à fait respecté et c'est aussi une des raisons pour lesquelles nous devons faire attention à l'écriture urbaine qui est la sienne.

Je vous renvoie à Madame Claire de Clermont-Tonnerre car je n'ai pas le temps d'en dire davantage.

Monsieur le Maire : Puisque vous l'interpellez, elle va répondre. Nous avons des conceptions totalement différentes. Cette passerelle n'est certainement pas adaptée au Front de Seine, j'ai d'ailleurs donné un avis défavorable sur le permis de construire, je ne donne qu'un avis puisque c'est le Maire de Paris qui décide, je regrette que la SemPariSeine ne soit pas venue en amont me présenter son permis avant de le déposer.

Autant la deuxième passerelle -et ce sera le seul point d'accord avec Monsieur Dargent- est plus légère et transparente et j'ai d'ailleurs donné un avis favorable, autant la première passerelle n'est pas du tout adaptée et il ne suffit pas de se retrancher derrière l'architecte des Bâtiments de France. La Ville a l'habitude de prendre ses responsabilités quand elle le veut.

Madame Claire de Clermont-Tonnerre, vous qui avez été citée personnellement, vous allez pouvoir nous expliquer.

Claire de Clermont-Tonnerre : Je voudrais dire que Monsieur Dargent cherche à embrouiller notre Conseil par les propos qu'il tient, et dire qu'à titre personnel j'ai voté contre ce projet de passerelle de même que j'ai voté contre le projet de rampe pompiers qui a été proposée au conseil d'administration qui s'est réuni le 2 novembre. Je précise que le permis de construire a été déposé par la SEM le 13 septembre, donc faites la différence, que le Maire d'arrondissement ne dispose que d'un mois pour émettre un avis, donc le Maire qui ne connaissait pas le projet a été sommé d'émettre un avis sur une parcelle fantôme dirons-nous, que j'ai pu découvrir eu conseil d'administration et ce qui n'a pas été dit ici et qui me semble extrêmement grave, c'est que pour relier les deux parties de la dalle, il y a un dénivelé et un décalage de 2,50 m de haut ce qui fait que cette passerelle sera en pente, qu'il y aura des volées de marche tout au long de la passerelle et que, pour les personnes à mobilité réduite, pour les mères de famille, ce sera un handicap d'emprunter cette passerelle qui ne leur sera pas accessible.

Je trouve ça scandaleux qu'en amont, et la SEM et la SCI Beaugrenelle n'aient pas pris la peine d'étudier plus attentivement le projet d'accrochage de la passerelle et que du coup, ce seront les usagers qui seront pénalisés et c'est pour ces raisons entre autres, outre les qualités architecturales qui interpellent effectivement, que j'ai voté contre ce projet en conseil d'administration, que j'ai demandé au Directeur de la SEM de venir le présenter au Maire et que celui-ci s'est réveillé il y a quelques jours pour prendre rendez-vous.

Monsieur le Maire : Une explication de vote de Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Je voudrais faire un rappel au règlement dévolu aux explications de vote des vœux. Monsieur Dargent qui nous fait la leçon depuis 19h00 sur la façon de faire de la politique, sur la façon dont la droite se comporte et la gauche se comporte ne respecte même pas les règles élémentaires du règlement intérieur sur le temps de parole.

Je ne vous parle même pas de l'attitude parfaitement irrespectueuse qu'il a en permanence qui montre non seulement la pauvreté de son discours, mais certainement la pauvreté de ses convictions et son absence totale de sens de l'intérêt général et de la défense des habitants.

Je voudrais rappeler que Monsieur Dargent est non seulement Conseiller de Paris mais il est également vice-président de la SEM ici en cause. Je voudrais rappeler que Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, dans sa réponse en tant qu'adjoint a émis le problème d'une lettre adressée à des élus par un fonctionnaire et que....

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, c'est moi qui dirige les débats. Tout rappel au règlement permet à l'orateur de parler pendant 5 minutes et c'est comme ça. Monsieur Menguy, vous continuez, s'il vous plait et vous terminez.

Jean-Baptiste Menguy : ... que Monsieur Dargent cherche lui-même l'article du règlement, ça lui permettra de le lire au moins une fois dans sa vie. En tout état de cause, nous demandons en tant qu'élus que Monsieur Dargent, en tant que vice-président de la SemPariSeine qui est si prompt à nous donner des leçons, justifie de l'attitude de son directeur général, en tant que fonctionnaire, de nous donner des leçons par écrit et aux élus...mais oui, Monsieur Dargent, rigolez, mais franchement, dans ce cadre-là, c'est une honte de faire de la politique comme ça, justifier de l'attitude d'un fonctionnaire devant les élus, c'est la moindre des choses par respect de la légitimité que nous avons et pour les habitants du 15ème et si vous ne le faites pas Monsieur Dargent, nous en tirerons toutes les conséquences.

Monsieur le Maire : Mais vous allez répondre, vous êtes même rémunéré pour ça par la SemPariSeine, Monsieur Dargent et vous êtes, je crois, le seul vice-président de SEM à être rémunéré à ce titre. Vous allez pouvoir répondre puisque vous êtes interpellé.

Claude Dargent : Je réponds. On ne va pas revenir, Monsieur Goujon, sur vos rémunérations, sur le passé et sur le fait que vous avez vous-même présidé cette SemPariSeine et vous n'aviez rien fait en cette période comme disait Monsieur Galy-Dejean, mais c'est le passé.

Monsieur le Maire : Il n'a jamais dit ça, vraiment ça vole haut. C'est la seule réponse que vous vouliez nous fournir ?

Claude Dargent : Il y a beaucoup de choses que vous n'avez pas faites que nous sommes obligés de rattraper.

Monsieur le Maire : On voit bien, ça fait 10 ans que c'est un terrain vague et un chantier.

Claude Dargent : Je réponds à Monsieur Menguy ou pas ? Monsieur Menguy, j'ai vu le courrier de Monsieur Praliaud et je l'approuve du début jusqu'à la fin. Il est tout fait scandaleux, pour reprendre le terme que Madame de Clermont-Tonnerre affecte beaucoup.

Il est tout à fait scandaleux qu'on se livre comme s'y sont livrés les élus de droite présents, à une mise en cause politique devant des salariés de la SemPariSeine. Vous vous êtes invités à une réunion qui était une réunion technique et vous avez fait une mise en cause politique devant des salariés de la SEM et c'est tout à fait en dehors des usages, ce qui est tout à fait normal, c'est ce que je viens d'expliquer et rien d'autre et à votre place je ne m'en glorifierai pas.

Monsieur le Maire : Comme il y a des élus qui ont été mis en cause personnellement par Monsieur Dargent et ils vont répondre. Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : N'ayant eu qu'une minute pour présenter le vœu, je ne me suis pas attardée sur cette lettre que nous avons reçue avec Monsieur de Hauteclocque. Il est parfaitement inadmissible de dire que nous avons tenu des propos politiques dans cette réunion. Nous n'avons pas tenu de ..... J'ai mon self contrôle, Monsieur Dargent, contrairement à vous....

Monsieur le Maire : ...Il ne se contrôle plus depuis longtemps. Monsieur Dargent, on vous a laissé parler, laissez parler votre collègue.

Géraldine Poirault-Gauvin : Monsieur Dargent, nous n'avons pas tenu de propos politiques, nous avons tenu des propos sur des réalités techniques et notamment le fait que cette passerelle va exiger, pendant pratiquement un mois, la fermeture de la rue Linois parce que les travaux sont très importants et cela va générer de nombreuses difficultés pour les habitants de ce quartier, il est normal que les élus que nous sommes s'en soient émus et nous l'avons fait parce que nous avons découvert le projet en cours de réunion parce que vous n'avez pas eu la correction, l'amabilité de le présenter surtout que nous avons eu depuis 2003, à peu près 8 ans pour présenter ce projet.

Vous aviez l'intention de refaire une passerelle à cet endroit, Monsieur Dargent ? Si cette passerelle ne devait pas être conforme à ce qui était prévu dans les projets, c'est-à-dire une passerelle suspendue, allégée, permettant la perspective sur la rue Linois vers la Seine, il fallait le dire avant, prévenir les habitants quand ils étaient dans les réunions de concertation.

Vous avez essayé de contourner la concertation, les élus dans cette affaire, d'imposer ce projet et c'est scandaleux. Nous avons été....

Monsieur le Maire : Vous n'y étiez pas Monsieur Dargent. Je n'ai rien dit, alors que vous, vous vous parez des plumes du paon comme d'habitude !

Géraldine Poirault-Gauvin : Je n'aime pas crier. Nous avons été tout à fait courtois vis-à-vis des personnels qui étaient là et nous avons suscité....Les équipes qui étaient présentes, Voirie, SCI Beaugrenelle, étaient tous d'accord avec les élus du 15ème qui étaient là et tous d'accord sur les réalités techniques. Il est donc inadmissible de recevoir cette lettre.

Je vais réfléchir à la réponse que je vais apporter à cette lettre, mais, franchement, c'est inadmissible pour les élus que nous sommes.

Monsieur le Maire : Monsieur de Hauteclocque qui a été mis en cause également dans cette réunion.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je trouve que, très franchement la réponse de Monsieur Dargent prête plus à sourire qu'autre chose.

Elle est tellement absurde, tellement contraire à la réalité des faits auxquels ont assisté les participants si nombreux à une réunion à laquelle nous étions, bien évidemment, par nature, conviés, notamment le président du conseil de quartier. Monsieur Dargent, auriez-vous la courtoisie.....

Monsieur le Maire : Cessez d'éructer sur votre chaise comme un cabri Monsieur Dargent en disant « mensonge, honte, irresponsabilité », calmez-vous ! Vous ne voyez pas l'image que vous donnez ? Je dis ça pour vous Monsieur Dargent. Vous ne cessez d'interrompre vos collègues en permanence depuis près de 4 heures maintenant. C'est votre image, maintenant, vous faites ce que vous voulez. S'il vous plait, on laisse parler Monsieur de Hauteclocque qui a des choses très intéressantes à nous dire.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Les participants à cette réunion se rappelleront tous que la discussion, y compris avec les représentants de la SemPariSeine a été parfaitement courtoise et ces derniers nous ont d'ailleurs répondu en détail. Il y a eu une longue discussion sans qu'il y ait un mot de plus. C'est tellement ridicule que je préfère cesser-là ma critique mais je pense surtout justifié pour tenter d'escamoter l'incroyable bévue de l'absence de concertation entre la SemPariSeine et la SCI Beaugrenelle qui a abouti à cette passerelle ridicule, cette volée de marches inaccessibles aux personnes à mobilité réduite qu'évoquait Madame de Clermont-Tonnerre, c'est une tellement grosse boulette qu'il y a de quoi chercher à dissiper l'attention.

Monsieur le Maire : Nous allons voter sur ce vœu **n° 33**.
Qui est pour ce voeu ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

Le vœu n° 34.

◊

34. VXV 2011225 : Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP Centre et Indépendants relatif aux flux de circulation rue de l'Ingénieur Robert Keller.

Monsieur le Maire : Monsieur de Hauteclocque le présente.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Monsieur le Maire, mes chers collègues, (je vais regarder la trotteuse). Nous nous sommes rendus sur place récemment, invités par l'association des résidants de la Tour keller, présidée par Madame Badia-Durand, Jean-François Lamour, Jean-Baptiste Menguy, vous-même, Géraldine Poirault-Gauvin et nous avons constaté les graves troubles causés aux 1 200 habitants de cette tour par la réduction extrême de la voirie,

des plots en béton qu'on bouge contrairement à ce qui avait été dit ; une rue qui, compte-tenu de la suridentification de la passerelle a perdu un de ses trottoirs. On a appris également le refus curieux de la direction de la voirie d'accepter de signaler par un panneau un détournement, un itinéraire conseillé par la rue des Quatre Frères Peignot qui permettrait d'alléger les flux de circulation.

Par ailleurs, nous attendons toujours, depuis maintenant près de 4 ans, une étude sur les flux de circulation induits par le futur centre commercial, étude qui nous a été promise à maintes reprises et dont nous n'avons toujours pas la moindre nouvelle.

Monsieur le Maire : Monsieur Franck Lefevre veut répondre ? Non. Merci. Explication de vote de Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Pour rappeler qu'une étude....

Monsieur le Maire : Monsieur Destrem, vous n'avez pas la parole !

Claude Dargent : Pour rappeler qu'une étude de circulation a déjà été réalisée au début de l'année 2011, donc ce vœu, comme beaucoup des vœux de la droite est sans objet.

Monsieur le Maire : Bon, très bien. Nous allons donc le voter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

◊

35. VXV 2011226 – Vœu au Maire de Paris présenté par le groupe UMP et Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'un comité de pilotage et de suivi du chantier Beaugrenelle.

Monsieur le Maire : Monsieur Boulenger de Hauteclocque le présente.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Merci Monsieur le Maire. Je serai très bref puisque cela parle de soi. La mise en place de ce comité a été réclamée par vos soins par les associations dont le comité de défense dont on sait la grande souffrance vécue par ce chantier, les retards, les nuisances considérables. On voit à travers le refus de ce comité le grand mépris en réalité qu'ont les élus de la majorité municipale parisienne pour les habitants d'un quartier et leurs représentants associatifs très au-delà des discours sur la

démocratie de proximité dont on nous rebat les oreilles. On voit là la réalité de la vision de cette démocratie de proximité par certains. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent pour une explication de vote.

Claude Dargent : Pour indiquer à Monsieur de Hauteclocque que la démocratie de proximité ce n'est pas la multiplication des comités Théodule mais c'est tout à fait le contraire. C'est la SCI Beaugrenelle qui de toute façon s'est refusé à participer à cette initiative du Maire du 15ème. Elle préfère, justement, pour pratiquer la démocratie de proximité, tenir régulièrement des réunions d'information avec les habitants du quartier. Cela me parait largement plus préférable qu'un énième comité qui, discuterait et poserait des problèmes qu'il vaut mieux répondre sur le terrain directement.

Monsieur le Maire : L'objectif est surtout d'éviter, vous avez bien compris, que la Mairie du 15ème puisse s'exprimer puisqu'elle n'est même pas informée par la SemPariSeine.

Nous allons porter aux voix ce vœu.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

La séance est levée.

Le Maire du XVème arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris